

**300 000**  
exemplaires

Zepros ARTISANS-ENTREPRENEURS N°1  
Octobre-Novembre 2025

# zepros

MÉTIERS  
**ARTISANS  
ENTREPRENEURS**  
artisans-entrepreneurs.zepros.fr

N°1

**SPÉCIAL VU**

## Quel utilitaire choisir ?

Électrique/Diesel - Location/Achat...

P.20

**INCLUS:** FACTURATION ÉLECTRONIQUE, le guide  
**PORTRAIT:** DINANDIER, l'art de battre le métal



**INTERVIEW**

### L'appel au ministre

Joël Fourny, président de CMA France, bataille pour maintenir le maximum d'aide aux chambres consulaires pour au moins préserver la qualité des formations des artisans. **P.10**



**MÉTIERS**

### Ces jeunes ont du talent !

Retrouvez les apprentis ou jeunes pros médaillés aux Worldskills, Euroskills et concours de Reconnaissance des Végétaux. **P.6-8**



# ME FORMER GRÂCE AU FINANCEMENT DU



Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA) est un organisme clé dans le domaine de la formation professionnelle en France, dédié spécifiquement aux chefs d'entreprise artisanale et à leur conjoint.

Sa mission principale est de financer et de faciliter l'accès à la formation continue pour les artisans et leur conjoint afin de soutenir leur croissance, leur compétitivité et leur capacité d'innovation.

## Quel type de formation ?

- Technique
- Gestion
- Diplômante
- ...

## Pourquoi me former ?

- Favoriser mon évolution professionnelle
- Développer mon activité
- Assurer l'avenir de mon entreprise
- ...

## Sous quel format ?

Je choisis entre une formation collective ou une formation individuelle. Je peux bénéficier de formations sur mesure en gestion d'entreprise grâce au "parcours individualisé".

## Je cotise où ?

Je contribue chaque année via mon URSSAF à la formation professionnelle continue. Le FAFCEA participe ensuite financièrement à mon projet de formation.

## Comment me former et me faire financer ?

J'évalue mon besoin, je définis ma formation et mon organisme de formation, seul(e) ou avec l'aide de mon Organisation Professionnelle.

Je dépose ma demande pour étude via le portail en ligne du FAFCEA.

Je suis ma formation puis je reçois la participation financière du FAFCEA.

ENSEMBLE, FAÇONNONS L'AVENIR DE L'ARTISANAT !



@fafceartisanale



[www.fafcea.com](http://www.fafcea.com)



01.53.01.05.22





# Patience et passion

Chers entrepreneurs, chers artisans voici un nouveau journal... "à vos côtés". Je sais, tout le monde vous dit ça. Tout le monde est "à vos côtés" et en général plutôt sur votre dos, comme des oiseaux sur un rhinocéros... et souvent de drôles d'oiseaux d'ailleurs. Nous, on ne vous demande rien, ce journal est 100 % gratuit. Autre particularité, il est écrit par des entrepreneurs. Je gère moi-même une SARL et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle Philippe Paulic (lui-même entrepreneur et patron de Zepros), m'a proposé d'accompagner ce lancement. On connaît tous la chanson ! Celle des

taxes en tout genre, des retards quelquefois, de l'administration souvent sans pitié, mais qui peut te laisser un peu d'air. D'ailleurs, si vous saviez, Messieurs les contrôleurs, les inspecteurs, combien votre commisération peut quelquefois nous sauver... On la connaît aussi, la chanson de la banque qui te propose de la trésorerie quand tu es blindé et regarde ailleurs quand cela se tend. Mais comme vous, nous vivons de grandes joies ! Celle de bosser avec des gars, des femmes qui en font bien plus que leur mission, comme si c'était leur entreprise. Leur engagement, comme la noblesse,

nous oblige... Suis-je digne d'eux ? L'entreprise est affaire de patience et d'impatience. Comme dit le Robert, qui a créé un dictionnaire, la patience c'est « Persévéérer dans une activité, sans se décourager ». Mais on y arrive grâce à la passion chevillée au corps, dont le même Robert dit que c'est un « état affectif et intellectuel assez puissant pour dominer la vie mentale ».

C'est vrai qu'il faut être un peu fou pour lancer une boîte.

par Pierre Dieuzeide,  
Rédacteur en chef  
p.dieuzeide@zepros.fr

## ACTUALITÉS FRANCE

### 100 ANS DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

## VOS RÉGIONS

### LE GUIDE D'ACHAT

Actualités produits

Focus Utilitaires

### LE GUIDE DE GESTION

Entreprise

Alternance

Facturation

### LA VIE DU GÉRANT

Actualités

Juridique

Portrait

P.4



Finale de la Reconnaissance des Végétaux:  
les jeunes pousses ont l'œil vert

P.10



Alternance: tous ce qui a changé depuis cet été

P.14



À la rencontre de Simon Charbonnier, dinandier d'art

P.18

P.20

P.26

P.28

P.30

P.34

P.36

P.38



### La phrase du mois

*Touche pas à mon or  
sinon je m'en vais.*

C'est ainsi que Michel Picon, président de l'U2P, a décrit la réaction du Medef qui voulait manifester contre la taxe Zucman.

8-10 rue des Blés, Bât. M/36, 93210 La Plaine Saint-Denis - 01 49 98 58 45 - contact-artisans.entrepreneurs@zepros.fr - artisans-entrepreneurs.zepros.fr • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Philippe Paulic, 06 62 73 06 02, p.paulic@zepros.fr • RÉDACTEUR EN CHEF : Pierre Dieuzeide, 01 49 98 58 45, p.dieuzeide@zepros.fr • SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Jean-Philippe Scardina, jp.scardina@zepros.fr • CHEF DE STUDIO : Marc Le Texier, maquette@zepros.fr • MAQUETTISTES : Isabelle Cerf et Thierry Pouillieute • ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Anne Letouzé, Laurent Feneau, Guillaume Geneste • CRÉDIT PHOTOS ET ILLUSTRATIONS : Droits réservés sauf mention contraire; photo couverture:OpenAI • MARKETING-DIFFUSION : Karine Lorge, k.lorge@zepros.fr • DIRECTRICE COMMERCIALE : Nathalie Richard-Mathieu, 06 69 65 93 83, n.richard-mathieu@zepros.fr • DIRECTEUR DE PUBLICITÉ ET DES NOUVEAUX MARCHÉS : Cédric Jonquieres, 06 10 34 81 33, c.jonquieres@zepros.fr • RESPONSABLE ADMINISTRATIF : Moufid Barkallah, m.barkallah@zepros.fr • COMPTABLE : David Vallès, d.valles@zepros.fr • IMPRESSION : Roto Champagne, Z.I. Dame Huguenote, 2 rue des Frères Garnier, 52000 Chaumont • MENTIONS LÉGALES : ZEPROS est une publication de la société Groupe Gratuit Pros, S.A. au capital de 108 000 € • RCS Bobigny B 483 806 717.



AÏE

## Michel Picon, le crochet du mois

**Au chapitre "les artisans savent se défendre quand on les cherche", le crochet d'or du mois est attribué à... Michel Picon !** Dans une interview mémorable sur RTL, le président de l'U2P (Union des entreprises de proximité) a rhabillé le Medef pour l'hiver. Les grands patrons voulaient montrer leurs muscles à l'Arena de Bercy en invitant les représentants des TPE. Michel Picon, plus piquant que jamais, a décliné et estimé que le message des grands patrons dans cette initiative est : "Touche pas à mon or, sinon je m'en vais", rappelant que cette manifestation était

liée à la menace de la taxe Zucman.

### Indécence du Medef ?

Puis, il s'est interrogé sur la mobilisation «des mêmes grands patrons pour les entreprises que parfois des grands groupes du Medef ont asphyxiées. [...] Et nous, on va nous demander d'aller là-bas, à Bercy, asséoir l'épicier de quartier à côté de M. Leclerc ? Mais il y a un peu d'indécence dans tout ça.» Michel Picon a terminé sur le sujet "Il faut que le Medef se reprenne", reprochant à «Patrick Martin, patron du Medef, d'être à la tête d'une organisation en train de mettre



en place une lutte des classes inversées». Au final, la manifestation n'a pas eu lieu... ●

### TRANSPARENCE SALARIALE

## La loi, c'est pour juin !

© Adobe Stock



Cette loi sur la transparence salariale verra le jour le 7 juin 2026 dans le droit français. Elle vise les entreprises de plus de 50 salariés pour réduire

les inégalités salariales entre les femmes et les hommes... Les petites entreprises peuvent aussi jouer le jeu mais sans obligation. L'entreprise indiquera dès l'offre d'emploi la rémunération proposée ou au moins une fourchette. Il sera également interdit de demander aux candidats la rémunération de leurs derniers postes en veillant au respect du droit à l'égalité des rémunérations. L'employeur devra mettre à la disposition des salariés les critères utilisés pour déterminer

la rémunération, les niveaux et la progression. Les salariés n'auront pas le droit de demander des informations sur le salaire de leurs collègues. Les entreprises de plus de 100 salariés devront effectuer un reporting en général tous les trois ans avec correction des écarts, sauf s'ils sont justifiés par des critères objectifs "non sexistes et dépourvus de tout parti pris". Attention : en cas d'attaque par un salarié, l'entreprise devra prouver son innocence. ●

TENDU

## Ces métiers où recruter est très difficile

Une étude ISM-MAAF révèle les métiers où recruter est très difficile\*. Quelque 490 000 offres d'emploi ont été diffusées (source : France Travail) en 2024 sur les cœurs de métier de l'artisanat, une hausse exponentielle dans certains métiers comme l'alimentation, les métiers de vendeur en poissonnerie et charcuterie, dont les offres ont progressé d'au moins 65 %. On découvre ainsi que la progression de l'isolation thermique par l'extérieur,

poussée par les primes, a fait exploser la demande de façadiers (cela risque de changer avec la nouvelle MaPrimRenov). Idem pour le secteur de la construction bois. Comme sur la même période (2019-2024)



le nombre de demandeurs d'emploi sur les métiers de l'artisanat a diminué de 12 %, les tensions se sont donc accrues : 57 % des recrutements ont été jugés difficiles en 2024. Ce taux dépasse ainsi les 70 % chez les bouchers (74 %), atteint les 80 % pour les chaudienniers (80 %), les couvreurs (82 %) ou encore les carrossiers automobiles (81 %). ●

\* Baromètre ISM-MAAF des métiers les plus porteurs pour engager un projet de formation ou de reconversion.



JE SUIS ARTISAN  
AUTOMOBILE,  
**J'ADHÈRE À LA FNA**

Organisation sans but lucratif au service de la performance de votre entreprise.

# FNA

FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DE L'AUTOMOBILE



**ADHÉREZ EN LIGNE**  
EN SCANNANT LE QR CODE

[www.fna.fr](http://www.fna.fr)

## En Bref

### Le BTP appris en VR



Un nouvel espace pédagogique a été inauguré et testé dans le BTP CFA des Savoie, avec notamment le lancement de la réalité virtuelle avec 200 contenus immersifs pour intégrer tous les métiers du BTP. Cette approche, expliquent les concepteurs, « répond aux besoins de travailler autrement et d'adapter la pédagogie aux évolutions des pratiques de formation ». L'enjeu est « l'attractivité des formations du BTP auprès des jeunes ». Le top départ régional sera réellement organisé lundi 20 octobre avec le déploiement technique opérationnel dans cinq établissements pilotes du réseau régional en une semaine.

### Pour les fleuristes, la Toussaint c'est 20 M€



Selon les chiffres de Valhor/Kantar auprès de 7 000 foyers représentatifs, les artisans fleuristes ont tenu 17 % de ce marché en 2024 (environ 20 M€), mais en baisse de 3 %, ce qui en fait l'acteur qui a le plus souffert, alors que les ventes directes de producteurs progressaient en même temps de 3 %. Problèmes de prix trop élevés dans un marasme des consommateurs ? Probablement, car le budget moyen a atteint 29,40 € par foyer en 2024, contre 33 € en 2023...

Les consommateurs cherchent les bonnes affaires ! À noter aussi que l'âge moyen des acheteurs est assez élevé : autour de 61 ans. Côté fleur, c'est le chrysanthème qui reprend des couleurs (64 % des achats, + 4 pts).

## MÉTIERS

### Ces jeunes ont du talent

Que de champions ! Ces dernières semaines se sont succédé les Euroskills 2025 au Danemark, où la France a plus que brillé, et les WorldSkills France qui ont permis de découvrir la nouvelle génération de jeunes professionnels, apprentis déjà très talentueux dans leurs domaines qui vont de la coiffure au bâtiment en passant par la cuisine.

Un nom à retenir : Loris Cubizolle ! C'est lui le champion des champions d'Europe. Au Danemark, ce « fraiseur » a glané 821 points, laissant tout le monde derrière et décrochant la palme absolue « Jos de Goey Best in Europe Award ». Au final, la France revient avec 7 médailles d'or, 5 d'argent, 5 de bronze et 10 d'excellence dans toutes les filières : industrie (fraisage), construction (menuiserie), végétal (jardinier-paysagiste)



communication et numérique (design graphique), et services (coiffure, soins esthétiques, service en restaurant).

Les Euroskills, au même titre que les WorldSkills, mettent à l'épreuve des jeunes pros de moins de 23 ans (voire moins de 26 ans dans certains domaines). Ils sont alternants, apprentis, déjà salariés ou même sans emploi, mais tous déjà

spécialistes dans leur domaine et prêts à se mesurer aux champions d'autres pays. À noter que les WorldSkills France viennent aussi de se dérouler à Marseille avec le couronnement de 229 nouvelles pousses qui constitueront tout ou partie des troupes que nous enverrons à Shanghai en 2026 pour les WordSkills... tout court, et les Euroskills 2027 à Düsseldorf. ●

## POLÉMIQUE

### Le ministre Serge Papin veut libérer l'intéressement et la succession des TPE

**Un homme de terrain et un entrepreneur à la tête du ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat : bonne nouvelle !** Même si l'ancien patron de Système U est plus commerçant qu'artisan. Pour sa

première prise de parole sur RTL, il a annoncé vouloir simplifier les règles des primes d'intéressement. « Concrètement, ce que je voudrais, c'est qu'il y ait quelque chose de simple qui permette d'avoir tout de suite et maintenant un complément et que ce soit disponible pour la consom-

mation », souhaitant rendre l'intéressement « utilisable immédiatement ». Ce à quoi le Syndicat des Indépendants a vertement rétorqué qu'à l'heure « où un dirigeant de TPE sur deux se verse moins d'un SMIC », la déclaration du ministre des PME, Serge Papin, sur la mise en place d'une « participation immédiate et défiscalisée » sonne comme une mesure hors-sol pour la majorité des commerçants, artisans et indépendants. L'autre proposition du ministre de créer un loi Dutreil étendue aux salariés repreneurs de TPE pourrait séduire beaucoup plus. Tout cela dans un contexte de trésoreries défaillantes, de marges laminées et d'incertitude économique toujours aussi persistante... Si l'objectif d'améliorer le pouvoir d'achat est légitime, la mesure reste hors de portée pour la majorité des TPE, qui ne disposent pas d'accords d'intéressement. ●



FNA

# Les artisans de l'automobile, des acteurs clés de la mobilité des Français

**La filière des services de l'automobile** constitue l'aval de l'industrie automobile. Elle regroupe l'ensemble des acteurs intervenant après la fabrication des véhicules : garages, réparateurs, carrossiers, distributeurs, contrôleurs techniques, loueurs, et bien d'autres encore. En France, cette filière compte plus de 140 700 entreprises, dont 95 % emploient moins de 11 salariés.

Ces entreprises de proximité font aujourd'hui face à des évolutions majeures. La transition écologique, portée par un effort constant de décarbonation, la révolution numérique, ainsi que l'évolution des compétences et la préservation des savoir-faire traditionnels, redessinent profondément l'avenir de la filière automobile et de l'artisanat. De tout temps, les artisans ont su s'adapter par de la formation, de la mise à niveau des équipements, tout en accompagnant les consommateurs à faire face aux changements.

*« Notre filière a la capacité de répondre aux enjeux. On parle beaucoup de résilience ces temps-ci. Et bien nous en sommes l'exemple même, nous, artisans. Nous qui devions disparaître il y a déjà trente ans. Nous sommes indispensables au pays, ancrés dans les territoires. Nous employons des jeunes en apprentissage, nous sommes la liberté d'entreprendre et surtout nous aimons notre travail. Comme beaucoup d'autres secteurs, les freins existent (accès aux données techniques des véhicules, fiscalité disproportionnée et punitive à l'image du malus automobile...), mais les organisations professionnelles sont là pour les déverrouiller. Nos clients reconnaissent notre savoir-faire et nous font confiance. Bien entendu, pour garder notre compétitivité, il faut anticiper et avoir du courage. Mais nous n'en manquons pas », affirme Robert Bassols, président de la FNA.*

## ► Savoir former ses collaborateurs, mais aussi le chef d'entreprise et son conjoint collaborateur

Les artisans multiplient les casquettes. Le pilotage de l'entreprise, les RH, le management, le développement des compétences de ces équipes sont parfois difficiles à appréhender, notamment sur le positionnement sur la bonne formation technique.

À cela s'ajoute l'évolution des métiers dans un contexte de transition écologique marquée par l'arrivée de l'intelligence artificielle. Ces enjeux sont de plus en plus prégnants. Pour accompagner les chefs



© Capucine Henry

d'entreprise, le FAFCEA, qui prend en charge en partie les formations des chefs d'entreprise, a déployé des services innovants, dont un outil d'autodiagnostic très apprécié et un dispositif d'accompagnement individualisé. Concernant les salariés, l'OPCO Mobilités est également fortement mobilisée (plan de développement des compétences). Les solutions de formation sont là.

## ► Rester en veille et compétitif dans un environnement en mutation

Dans ce contexte, les interventions en atelier ont profondément évolué. Pour rester compétitifs, les professionnels de l'automobile doivent être en mesure d'offrir un niveau de service équivalent à celui des concessions automobiles. Or, les véhicules de dernière génération sont devenus de véritables logiciels sur roues, dont les données sont centralisées et contrôlées par les constructeurs. Cette nouvelle architecture technologique procure un avantage concurrentiel majeur : grâce à la maintenance préventive et prédictive, assistée par l'intelligence artificielle, ils peuvent proposer des services en temps réel directement au conducteur.

Pour y faire face, le chef d'entreprise doit investir dans des équipements performants et polyvalents, capables de traiter plusieurs marques et modèles simultanément, nécessitant des formations spécifiques et un équipement dédié.

Face à ces défis, la FNA encourage les artisans à conserver la maîtrise de la

réparabilité des véhicules récents, y compris électriques, et à ne pas sous-traiter systématiquement ces prestations. C'est une condition essentielle pour préserver leur indépendance, leur savoir-faire et leur compétitivité.

## ► Demeurer le professionnel de confiance des consommateurs

À l'heure où la mobilité connaît de profondes mutations, les artisans de l'automobile jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des consommateurs. Ils possèdent une expertise précieuse, fruit d'une formation exigeante et d'une expérience de terrain. Leur rôle ne se limite plus à la réparation ou à la maintenance : ils deviennent des conseillers en mobilité durable. Qu'il s'agisse de prolonger la durée de vie d'un véhicule grâce à un entretien de qualité, de proposer des solutions de réparation plutôt que de remplacer, ou d'accompagner vers l'achat d'un véhicule plus propre, ils contribuent activement à réduire l'empreinte environnementale du parc roulant.

Face à la chute des ventes de véhicules, la FNA exhorte les pouvoirs publics à prendre des mesures à la hauteur du moment, notamment en termes de refonte de la fiscalité auto – comme le malus trop punitif et complexe. Alors que le Sénat vient d'éditer son rapport "Contre un crash programmé : mesures d'urgence pour l'industrie automobile française", la FNA multiplie ces interventions. Les artisans sont porteurs de solutions. ●

## VÉGÉTAL

# Ces jeunes pousses ont l'œil vert

Début octobre s'est tenu à Angers sur Terra Botanica la grande finale de la Reconnaissance des Végétaux, avec en lice des jeunes apprenants de tous niveaux, mais également des professionnels déjà en poste. Si, comme nous, vous ne faites pas la différence entre un *Mirabilis jalapa* et un *Pelargonium grandiflorum*, ce concours n'est pas pour vous. En revanche, des centaines d'apprentis horticulteurs ou jardiniers et autres pros peuvent vous épater. En France, 13 000 apprenants profitent chaque année d'enseignements en vue d'obtenir des CAP, BP, Bac, BTS, etc. vers les métiers de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Et chaque année, les meilleurs d'entre eux – un millier environ – bataillent lors du concours de reconnaissance végétale. D'abord en qualification puis en finale. Un concours qui a pignon sur jardin car depuis 2011, 7 687 élèves ont concouru dans leur région et 566 ont participé à une finale. Cette année encore, 975 apprenants passionnés de botanique étaient inscrits dans les concours des 12 régions et



58 ont été qualifiés pour la finale à Angers. Pour le concours des pros déjà en poste dans des jardineries, fleuristeries ou autres, le nombre est monté à 30 candidats.

## Reconnaître de 20 à 40 plantes

À la fin, ce sont 18 jeunes qui ont été récompensés et 6 professionnels. Que leur demandait-on ? De reconnaître 20 à 40 plantes en 60 à 90 minutes et les nommer selon leur niveau en respectant bien la nomenclature botanique (famille/genre/espèce/culti-

var/nom commun). Les plus experts d'entre eux ont révisé une liste de plus de 600 plantes pour ces épreuves ! Les candidats de Niveau 4 (Bac, BP et équivalents) et de Niveau 5 (BTS et équivalents) ont également répondu à des questions de connaissance des végétaux (port, morphologie, multiplication, impact sur la biodiversité, usage courant...). Les trois premiers des deux catégories – "Productions horticoles" et "Aménagements paysagers" – ont été récompensés le jeudi 2 octobre lors de la cérémonie de remise des prix en présence d'Emmanuel Capus, sénateur du Maine-et-Loire. Ils incarnent l'excellence et l'avenir de la filière française du végétal.

## Place aux particuliers pendant le week-end

Le week-end qui a suivi ce concours, les étudiants de BTS du lycée Le Fresne (Sainte-Gemmes-sur-Loire), accompagnés de leurs enseignants, ont proposé différentes activités ludiques et pédagogiques : un mini-concours de reconnaissance des végétaux grand public avec de nombreux lots à gagner (goodies, paniers garnis...), un atelier de rempotage et des animations pour découvrir les métiers de la filière végétale. Un espace était également dédié à la mise en situation du métier de vendeur en jardinerie, tandis qu'un jardin pédagogique permettait de s'initier aux différentes techniques du paysagisme.

Une occasion unique pour petits et grands de s'amuser et s'informer dans le cadre exceptionnel de Terra Botanica. Belle initiative qui pourrait inspirer d'autres métiers ! «Apprendre à reconnaître les végétaux, c'est acquérir un savoir botanique indispensable pour comprendre leur rôle fondamental dans la préservation des écosystèmes, le développement de la biodiversité, et concevoir des paysages et jardins qui s'adaptent au changement climatique. La filière du végétal représente un secteur d'avenir qui offre une diversité de métiers passionnantes, au contact du vivant, et forme chaque année des milliers de jeunes engagés dans des parcours riches et qualifiants», a d'ailleurs conclu Florent Moreau, président de VALHOR, qui représente l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Une filière économique qui compte 205 497 professionnels du végétal au sein de 47 148 entreprises spécialisées, et réalisant 16,1 Md€ de chiffre d'affaires ! ●

## Les parrains du concours

Organisé par VALHOR (l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage), en partenariat avec la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et avec l'appui des différentes fédérations professionnelles (UNEP Les entreprises du paysage, VERDIR, Fédération Française du Paysage, Jardineries et Animaleries de France), la Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF), Plante & Cité, ASTREDHOR, Terra Botanica et l'EPLEFPA Le Fresne à Angers, le Concours National de Reconnaissance des Végétaux fait perdurer le savoir-faire de la filière française du végétal en transmettant aux nouvelles générations un maximum de connaissances en botanique.



## Résultats de la finale 2025 des apprenants

### Concours National de Reconnaissance des Végétaux

#### LAURÉATS CATÉGORIE AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



- NIVEAU 3 (CAP, BEP, BPA ET ÉQUIVALENTS)**
- 1. Nora Ostermann** (École du Breuil - Île-de-France)
  - 2. Clovis Conraux** (École d'Horticulture et du Paysage à Roville-aux-Chênes - Grand Est)  
ex æquo : Alexandre Lecoq (Tours Fondettes Agrocampus - Centre-Val de Loire)
  - 3. Mathieu Tirado** MFR Le Grand Mas d'Uzès - Occitanie)



- 1. Flora Faure** (CFPPA Chateufarine - Bourgogne-Franche-Comté)
- 2. Adeline Roger** (Tours Fondettes Agrocampus - Centre-Val de Loire)
- 3. Antoine Dugot** (École du Breuil - Île-de-France)



- 1. Loris Caillaud** (MFR Mareuil-sur-Lay - Pays de la Loire)
- 2. Guillaume Jacob** (ISETA-ECA Sevrier - AURA)
- 3. Gaëtan Laignel** (Campus Métiers Nature de Coutances - Normandie)

#### LAURÉATS CATÉGORIE PRODUCTIONS HORTICOLES



- 1. Anaïs Guebrunet** (École d'Horticulture et du Paysage à Roville-aux-Chênes - Grand Est)
- 2. Kyrian Bouvard** (MFR Gron - Bourgogne-Franche-Comté)
- 3. Raphaël Rousselle** (LPA Fayl-Billot - Grand Est)



- 1. Nathalie ordan** (CFPPA Dijon Quétigny - Bourgogne-Franche-Comté)
- 2. Maena Delattre** (LECTA Henri Bassaler de Brive-Voutezac - Nouvelle-Aquitaine)
- 3. Jérémie Rolling** (Lycée du Pflixbourg à Wintzenheim - Grand Est)



- 1. Cid Sarron** (Lycée Costa de Beauregard - AURA)
- 2. Alice Falguere** (Université d'Avignon-Sud - PACA)
- 3. Marine Solviche** (MFR Le Grand Mas d'Uzès - Occitanie)

## Résultats de la finale 2025 des professionnels

### Concours National de Reconnaissance des Végétaux VALHOR



- LAURÉATS POUR LE CONCOURS PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**
- 1. Tanguy Auguey** (Ville de Cherbourg-en-Cotentin)
  - 2. Sophie Drouillet** (Plantosophie)
  - 3. Léo Quichaud** (Laffitte Paysage)



- LAURÉATS POUR LE CONCOURS PROFESSIONNEL PRODUCTIONS HORTICOLES**
- 1. Alexis Didier** (Aux Bouquets Lorrains)
  - 2. Jonathan Collot** (Jardin d'Altitude du Haut Chitelet)
  - 3. Aurélien Sauvat** (Atelier Origami)



Région Centre-Val de Loire

# ANNIVERSAIRE

## DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

### 100 ANS DE CMA | INTERVIEW

Zepros ARTISANS-ENTREPRENEURS N°1  
Octobre-Novembre 2025

INTERVIEW • JOËL FOURNY, PRÉSIDENT DE CMA FRANCE

## « Nous laissera-t-on les moyens de maintenir les formations sur tout le territoire ? »

Le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Joël Fourny, est inquiet. Il nous confie que des CAP sont dans une situation difficile et que les choix budgétaires du gouvernement pourraient même sonner le glas de certaines formations. Rencontré il y a une dizaine de jours, Joël Fourny avait déjà préparé ses questions au nouveau gouvernement... Cela tombe bien, il a été nommé. Voici donc un message de l'Artisanat à son nouveau ministre.



► Zepros Artisans & Entrepreneurs : Comment va l'Artisanat en France ?

**Joël Fourny :** La première entreprise de France est malade. Depuis la rentrée, nous avons des entreprises qui ont un besoin urgent de visibilité, de stabilité, de simplicité. En fait, pour retrouver le chemin de la croissance, il faut redonner confiance aux entreprises.

► Votre étude parue en septembre avait pourtant montré que 52% d'entre eux étaient optimistes...

**J.F. :** Oui, mais ce sondage avait été réalisé avant l'été. Avec les turbulences politiques de la rentrée, les choses sont totalement différentes, nous passons à nouveau dans un trou noir [...]. Depuis les crises successives du Covid, la flambée des coûts de l'énergie, des matières premières, les artisans font le dos rond, mais à moment donné tout cela a aussi ses limites.

► Que manque-t-il aux artisans aujourd'hui ? Des moyens ?

**J.F. :** Non, ce n'est pas tant les moyens d'investir et de développer leur entreprise qui leur manque que la confiance pour pouvoir se mettre en mode projet. Quand vous êtes artisan, que vous aviez des projets avant l'été – par exemple prendre un apprenti ou engager un collaborateur –, ces investissements sont décalés par manque de visibilité. Et pour cela encore faut-il avoir un gouvernement ? Et savoir quelle va être sa feuille de route, quelles annonces vont être faites sur la partie fiscalité, sur la partie sociale. Tout ce temps perdu d'investissement aura des conséquences sur l'avenir. Mais pour autant, avec un peu plus de perspectives, les choses pourraient reprendre.

► Est-ce qu'il y a une action que pourraient faire les artisans pour se faire connaître ? Manifester par exemple ?

**J.F. :** Non, ce n'est pas dans la culture de l'artisan, qui n'est pas du tout dans cette configuration-là. Il ne va pas aller aujourd'hui rajouter de l'huile sur le feu dans une période d'incertitude.

tude. Il attend des résultats, des engagements forts. Plus tard, leurs décisions et leurs votes se feront en conséquence de ce qu'on a pu leur apporter comme solution. Il faut quand même être prudent car si nous n'avons pas pour habitude d'aller dans la rue, nous avons besoin d'être confortés, d'être accompagnés, d'être soutenus.

► Mais concrètement, qu'attendez-vous d'un éventuel gouvernement ?

**J.F. :** De vraies décisions qui permettront à notre réseau consulaire de maintenir son activité sur l'ensemble du territoire national. Il faut absolument que les élus prennent conscience que c'est une filière extrêmement fragile si l'on n'y prête pas attention un minimum.

► Quelles seraient vos premières demandes formulées au nouveau ministre responsable de l'Artisanat ou au Premier ministre ?

**J.F. :** À l'heure où l'on remet en cause l'existence même des réseaux consulaires, il faut que l'État décide de nous laisser les moyens de pouvoir assumer notre mission sur l'ensemble du territoire national. Les chambres consulaires ont une mission d'accompagnement des artisans sur l'ensemble du territoire et nous allons défendre la possibilité de pouvoir se maintenir au plus près des entreprises pour continuer à apporter un soutien particulier à toutes les étapes : au moment

de la création, de la transformation, du développement de l'entreprise, jusqu'à sa transmission. Nous sommes aussi très engagés sur la formation initiale au travers de la formation par apprentissage et sur la formation continue. Avec 137 centres de formation sur l'ensemble du territoire national qui forment 112 000 jeunes chaque année. Est-ce qu'on va nous laisser les moyens et les enveloppes budgétaires nécessaires pour pouvoir être capables de maintenir l'offre de formation sur l'ensemble du territoire

*“Pas d'artisans manifestant dans les rues pour ne pas mettre de l'huile sur le feu.”*

en fonction du besoin et de l'attente des entreprises artisanales ? Je vais demander au Premier ministre et au gouvernement en place de pouvoir nous donner des réponses par rapport à cela.

► **L'apprentissage et la formation au sens large sont-ils si en danger que cela aujourd'hui ?**

J.F. : Oui, car il y a un milliard d'euros de moins dans la prévision du projet de loi de finances (PLF) 2026 concernant la formation, sans savoir ce qui va être une remise en cause... Le montant de financement par formation ? Les aides aux entreprises qui s'engagent dans le cadre de l'apprentissage ? Nous avons besoin d'avoir aussi une visibilité pour être clair avec les entreprises artisanales. Si, par exemple, on leur confirme qu'ils garderont les 5 000€ à chaque fois qu'ils engageront un apprenti, nous pourrons les inciter à s'engager sur la formation initiale.

► **Quels est l'enjeu de leur réponse, quelle sera la conséquence ?**

J.F. : En cas de remise en cause sur le montant de prise en charge par formation, nous devrons faire des choix de rationalisation en regroupant les formations peut-être sur des centres régionaux, avec donc moins de proximité... Ce qui serait dommageable, puisque pour répondre directement aux besoins et être cohérents, il faut aller au plus près des jeunes, mais aussi des entreprises. Si nous avons la possibilité d'avoir des financements qui sont capables d'assurer la rentabilité de nos formations, nous maintiendrons tous les outils de formation et toute l'offre sur l'ensemble du territoire national.

► **Concernant ce milliard d'euros de moins dans le PLF 2026, existe-t-il encore des marges de manœuvre ?**

J.F. : Tout cela va se discuter, bien sûr. Et selon les votes du budget, les économies seront réparties sur chacune des enveloppes.

► **Est-ce qu'en conséquence certaines formations pourraient être remise en cause ?**

J.F. : Certainement, on a déjà alerté le gouvernement qu'on était dans une situation un peu critique au niveau d'un certain nombre de formations, notamment sur une vingtaine de CAP, avec un risque qu'on ne puisse pas maintenir des CAP dans certains territoires, alors que nous sommes censés assurer la continuité des savoir-faire et permettre de former des jeunes pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises artisanales. Sans oublier l'engagement par rapport aux nouvelles générations à leur proposer des formations correspondant à leurs attentes et pour leur donner une perspective professionnelle. ●

*“On pourrait ne pas maintenir des CAP dans certains territoires.”*



**SOLUTRANS**  
18 - 22 NOV 2025 LYON-EUREXPO

CARREFOUR MONDIAL  
DU VÉHICULE INDUSTRIEL ET URBAIN

ÉNERGIE - CLIMAT  
AMBITIEUX ENSEMBLE !

TÉLÉCHARGEZ VOTRE TICKET VISITEUR GRATUIT  
ou sur [solutrans.fr](http://solutrans.fr) avec le code APFR25

**#SOLUTRANS**

Partenaires :

## DÉBATS

## Les 2<sup>es</sup> Assises de l'Apprentissage posent les bases

Alors que le bateau France tangue au gré des gouvernements successifs, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat organisait les 2<sup>es</sup> Assises de l'Apprentissage. L'idée ? Générer des idées pour garantir la «soutenabilité des financements en fonction des besoins du marché du travail, tout en appelant au pilotage de la qualité des formations». Le nouveau ministre Serge Papin aura toutes les pistes pour agir et garantir l'apprentissage dans l'avenir. On sait que l'apprentissage est au cœur du fameux plan de régulation de la qualité de la formation et de la lutte contre les fraudes. En ces temps incertains, "aide-toi le ciel t'aidera" : c'est un peu l'esprit qui présidait aux 2<sup>es</sup> Assises de l'Apprentissage. Dans l'ensemble, tous les acteurs voient la réforme de 2018 comme une massification de l'apprentissage et une réussite qui a fait exploser le nombre d'apprentis, mais avec une série "d'effets de bord" assez néfastes. Pas question de jeter la réforme avec l'eau de ces effets de bord, mais bien de se réunir pour proposer au ministre Serge Papin les bons ajustements, discutés entre l'ensemble des parties. Avec force débats, quelques piques de-ci, de-là, on n'a pas vu la journée passer pour ceux qui ont eu la chance de rester.

### 18 des 20 CAP des centres CMA sont en déséquilibre financier

Tout a commencé avec Joël Fourny, président des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA), «puissance invitante»



comme l'a si joliment accueilli Nicolas Lagrange, animateur des débats (AEF Info). Un Joël Fourny content de l'affluence et qui a rappelé que la première édition avait dans le passé permis de faire des propositions, «notamment pour revoir certains éléments de financement», en «particulier pour les niveaux 3 et 4 et la prise en compte de la vie chère en Outre-mer, ainsi qu'une bonification pour le présentiel». Avant même que les débats ne soient lancés, il a proposé des pistes sur la «nécessité de mettre davantage les branches à contribution pour les métiers en tension», et appelé à «un investissement pour l'avenir et à des critères de financement basés sur la qualité», craignant sinon un déclin de l'apprentissage malgré son dynamisme post-2018. En effet, la menace démographique pèse sur l'ensemble du système puisque 210 000 jeunes manquent à l'appel de la natalité en 2010, avec des effets mécaniques qui se font déjà ressentir.

### Effets de bords et d'aubaine

Une fois les alarmes sonnées en ce début d'Assises, le pro-

d'apprentissage non formés face à l'afflux d'apprentis, les apprentis vus comme une "poule aux œufs d'or" par certains CFA peu regardants et qui jouent sur les effets d'aubaine de la loi.

Sans oublier les contrôles de qualité aberrants puisque, comme l'explique Christophe Dore, un vieux centre de formation qui a fait ses preuves a moins de chance de bénéficier d'une certification qu'un nouvel établissement ne donnant aucune garantie de qualité. Effet de bord ! On a bien compris que la loi actuelle pour lutter contre les fraudes visait à réguler tout cela... La question de la journée étant de savoir comment.

### Idée de charte

Et les intervenants ne sont pas tous d'accord avec les solutions : faut-il concentrer les CFA ? Engager plus avant les branches professionnelles ? Les débats se sont poursuivis tout l'après-midi autour du renforcement de la qualité des enseignements et la manière de distinguer, de récompenser les CFA les plus vertueux.

Le président Joël Fourny a conclu les Assises en «tirant un bilan très positif et en remerciant les intervenants pour la qualité de nos échanges. Je retiens notamment que l'apprentissage doit être considéré comme un investissement sur l'avenir qu'il faut piloter par la qualité et non par les comptabilités, et que la réforme à venir du financement de l'apprentissage doit permettre d'encourager et de valoriser cette qualité». Une idée de charte a été évoquée, un engagement des CFA et une récompense des plus vertueux.

Et le président des CMA d'appeler le prochain ministre de tutelle à «nous donner des perspectives tout en garantissant la pérennité de ce modèle», car «si rien ne bouge dans les prochaines semaines, nous ne serons plus en mesure de former la prochaine génération d'artisans».

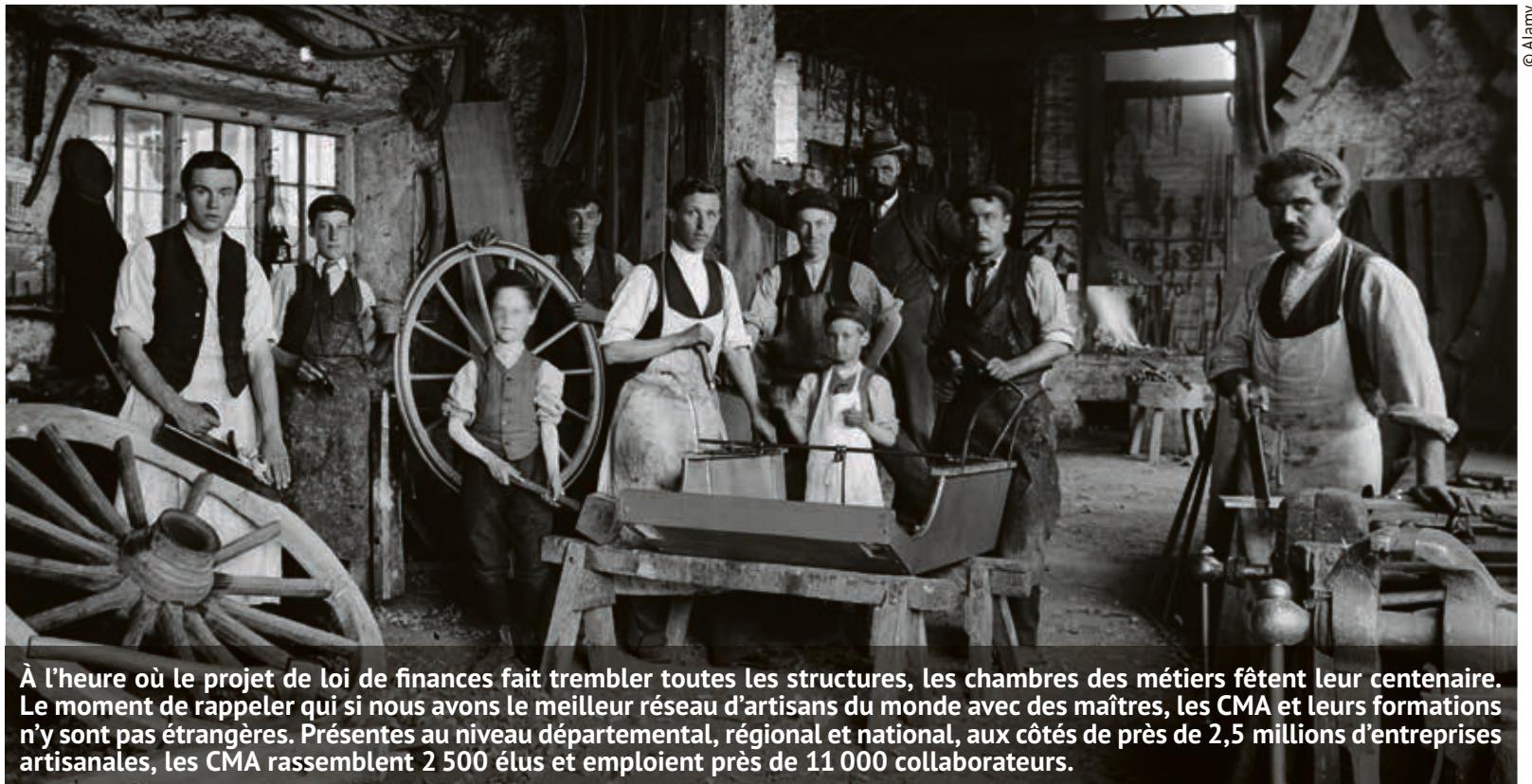


### Contrôles qualité aberrants

Parmi les effets de bord de la massification 2018, les intervenants ont relevé les parcours rompus et la démotivation de nombreux jeunes qui restent sans solution... les maîtres

ANNIVERSAIRE

# Les chambres des métiers ont cent ans ! Les grandes dates à retenir...



À l'heure où le projet de loi de finances fait trembler toutes les structures, les chambres des métiers fêtent leur centenaire. Le moment de rappeler qui si nous avons le meilleur réseau d'artisans du monde avec des maîtres, les CMA et leurs formations n'y sont pas étrangères. Présentes au niveau départemental, régional et national, aux côtés de près de 2,5 millions d'entreprises artisanales, les CMA rassemblent 2 500 élus et emploient près de 11 000 collaborateurs.

## 1925



Le député Joseph Courtier propose à l'État français de reconnaître officiellement la spécificité de l'artisanat et crée les Chambres de Métiers pour permettre aux professions artisanales de s'exprimer. Trois ans plus tard, le décret et signé c'est le 31 décembre 1929 que naissent les premières Chambres de Métiers: celles de la Haute-Marne et de la Seine Inférieure. Déjà à l'époque, il fallait être patient!

## 1931

Création de l'Association des présidents des Chambres de Métiers de France.

La gestion de l'apprentissage est confiée aux CMA grâce à loi Walter Paulin.

## 1937

Apparition des CFA avec le CAP comme référence unique.

L'association des présidents de chambres devient l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM), un établissement public avec ses propres ressources financières.

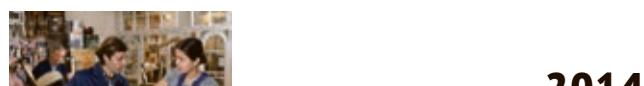


## 1961

L'apprentissage devient une filière à part entière de l'enseignement technologique et professionnel.

## 1966

Les conjoints de commerçant et artisan auront un statut! Le conjoint peut choisir d'exercer en qualité de collaborateur, de salarié ou d'associé. La même année, la loi donne notamment aux Chambres de Métiers l'initiative d'organiser la formation professionnelle des artisans.



## 1971

La loi fait de la qualité d'"artisan" et du titre de "maître artisan" des appellations encadrées.

## 1982

Un décret change le nom de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers en Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA).

## 1988

Naissance de CMA France.



# DANS VOS RÉGIONS L'INFORMATION PRÈS DE CHEZ VOUS

**Parlez-nous de vous !**  
Votre entreprise innove, déménage, propose un nouveau service ?

CONTACT-ARTISANS.ENTREPRENEURS@ZEPROS.FR



## GRAND OUEST

GARAGIST JUNIOR  
29 | PLONEOUR-LANVERN

Vingt-deux ans et déjà son garage ! Le parcours d'Ewen Raphalen, tel qu'il est raconté dans *Ouest France*, illustre le succès d'une formation bien menée. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le jeune homme est donc à la tête de son propre garage, Raphalen Motors. Avec un CAP et un Bac Pro en poche, Ewen a passé trois ans en alternance dans un garage, RB Auto, qu'il a ensuite eu l'opportunité de racheter. Il a été accompagné par Initiative Cornouaille pour développer son projet. Après un stage de gestion effectué dans le cadre du compte personnel de formation, il a pu reprendre sereinement les rênes de l'entreprise. Le carnet de commandes, bien rempli, lui permet d'envisager d'embaucher un employé.

7 CMA ET 7 000 APPRENTIS  
35 | RENNES

Les chiffres sont tombés le 31 août dernier et ont été relayés par le *Journal des Entreprises* : le CMA Formation Bretagne revendique cette année pas moins de 7 000 apprentis répartis dans ses onze filières de formation proposées par les sept CMA de Bretagne. À noter une nouveauté dans l'établissement de Ploufragan : un CAP Pâtissier hybride en un an proposant présence en entreprise, formation en centre et modules digitaux.

SOMMET EST-OUEST  
50 | MANCHE

Vu dans *La Manche Libre*. Dans le cadre d'un jumelage existant depuis 41 ans entre le CMA de la Manche et la Chambre des Métiers de la Sarre, douze apprentis – futurs pâtissiers, coiffeurs ou encore maçons – sont partis à Sarrebruck le 10 octobre dernier. Ils ont été accueillis là-bas dans les familles des chefs des entreprises où ils font leur immersion. Une expérience enrichissante pour ces jeunes qui reviennent généralement de « cet échange exceptionnel avec un réel enthousiasme », s'est réjoui Benoît Rabel, élu à la CMA locale auprès de nos confrères du quotidien normand.

EXPÉRIENCE AVEC MINEURS ALLOPHONES  
56 | VANNES

Le CMA de Vannes a accueilli le 22 septembre dernier douze apprentis au profil particulier. Il s'agit de mineurs non accompagnés et réfugiés allophones

intégrés à cette formation expérimentale en trois ans, dont la première année sera consacrée à l'apprentissage du français, des mathématiques ou encore de la culture en entreprise, comme le détaille *Le Quotidien de la Formation*. Au bout de la première année, ils intégreront une classe classique. Le but est de former une main-d'œuvre qualifiée pour des métiers se trouvant en tension et de favoriser l'intégration professionnelle d'un tel public. CFA et entreprises ont été sensibilisés pour accueillir au mieux ces apprentis qui, de leur côté, ont passé des entretiens pour évaluer leur motivation. D'ailleurs chacun d'eux s'est présenté avec une entreprise prête à le prendre. « Quand vous avez traversé un océan pour venir dans un pays, vous avez forcément une rigueur tout autre qu'une personne née ici. C'est clair, ces jeunes-là vont réussir », a affirmé au journal Julien Marsac, président de la CMA du Morbihan.

dirigeants d'entreprises artisanales. Une permanence a été instaurée un vendredi par mois, sur rendez-vous, où les avocats leur donneront des consultations et une assistance juridique gratuite. « Nous connaissons la difficulté des entreprises, avec un côté administratif d'une grande complexité, tant pour les démarches du quotidien que pour les urgences », ont reconnu Jean-Michel Mardin-Rolland, vice-président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et Valérie Suarez, responsable de la relation client, interrogés par le journal *L'Indépendant*.



## IDF NORD

ADIEU PRÉSIDENT  
80 | TERRAMESNIL



Christophe Crapart était président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Somme depuis 2021. On apprend dans le journal *Petit Bonhomme Picard*

qu'il est décédé le 10 septembre à l'âge de 54 ans. Il dirigeait aussi l'entreprise AEVA TP basée à Doullens et était gérant d'Alpha Conseil à Terramesnil. « Il a beaucoup fait pour les entreprises et l'artisanat dans la Somme. Et c'est une grande tristesse de le voir partir si brusquement », a réagi auprès du journal Vincent Jacques, directeur des restaurants Le Condé à Montdidier et Le Commerce à Doullens.

## LES MÉTIERS PASSENT À TABLE !

12 | ONET-LE-CHATEAU

Depuis le 9 octobre, le CMA Formation Rodez-Onet dispose d'un restaurant d'application baptisé "La Table des métiers". Un repas inaugural a été organisé pour l'occasion, dont *La Dépêche* s'est fait l'écho. Le restaurant sera ouvert deux midis par semaine – les mardis et jeudis – et le prix du menu dépendra du niveau de formation de ceux qui assureront le service. Le but n'est évidemment pas de concurrencer les restaurants alentour, mais de permettre aux jeunes en formation de s'exercer aux réalités de leur futur métier.



## DU WHISKY, DE L'EAU ET DES CENDRES !

15 | LA VIDALIE

Lu dans *La Montagne*. Le concours Artinov, qui récompense la créativité des artisans, a distingué quatre lauréats lors d'une cérémonie organisée à La Vidalie. Parmi eux : François Pagès, à la tête de la distillerie des Hautes Terres à Neussargues, qui est le seul à produire du whisky avec de l'orge cultivé sur place. Le Coup de cœur du jury a été décerné à Claude Ingold, qui a créé Eau des Cendres à Celles. Il valorise la cendre de bois qui, mélangée à de l'eau de pluie et filtrée, donne une eau qui peut servir au nettoyage du linge, que ce soit en machine ou à la main.



## SUD-OUEST

LA PAROLE EST LA DÉFENSE !

11 | AUDE

Belle initiative prise par la CMA de l'Aude qui a signé début septembre une convention avec l'Ordre des avocats de Carcassonne afin d'accompagner au mieux les créateurs, repreneurs ou

LA CMA PART EN TONNEAUX

16 | COGNAC

Le 9 septembre, le CMA de la Charente posait la première pierre d'un vaste bâtiment à Cognac, la "Tonnellerie du futur et de l'innovation", dont les travaux devraient se terminer avant la rentrée 2026. L'investissement est de taille : 6,2 M€, dont 3,6 M€ pour la construction du bâtiment, selon le journal *Réussir 79 Agri*, mais nécessaire pour accueillir la formation sur les grands contenus que le CFA entend donner. La nouvelle structure devrait faire 3 000 m<sup>2</sup>, dont un bâtiment principal de 1 256 m<sup>2</sup>, une zone de chauffe, des espaces dédiés à l'assemblage, ainsi que les bureaux des enseignants et un showroom. Pour sa conception, les entreprises – dont 90 % viennent de Nouvelle-Aquitaine – ont mis en avant la performance thermique et l'utilisation de matériaux biosourcés.

UNE FEMME COUVREUSE  
AU BOUT DE 7 GÉNÉRATIONS

24 | TERRASSON



C'est en 1840 que l'entreprise de couverture-zinguerie Bambou est née. Depuis, elle est restée entre les mains de la même famille, soit sept générations, de père en fils, jusqu'à ce que Caroline Bambou-Dufour reprenne l'entreprise, faisant d'elle la première femme à la diriger. Riche d'une trentaine de collaborateurs, l'entreprise a su se réinventer et évoluer tout en conservant l'amour du métier et la maîtrise de son savoir-faire. « Nous posons toujours les ardoises avec le marteau et l'enclume, mais nous avons aujourd'hui des outils de pointe », confie Caroline Bambou-Dufour à nos confrères *d'Ici Dordogne*.

UNE CMA RÉGIONALE

CHAMPIONNE DE LA COM'

33 | BORDEAUX

Vu dans *Le Populaire*. C'est une consécration pour la CMA Nouvelle-Aquitaine qui est récompensée pour la deuxième année consécutive pour sa campagne de communication "Toujours au soutien" en partenariat avec Grégory Alldritt, 3<sup>e</sup> ligne centre de l'Équipe de France de rugby et capitaine du Stade rochelais. Forte de son premier succès, la CMA a conçu une seconde campagne de communication, cette fois multicanal avec des spots télévisuels, et a reçu le Grand Prix Stratégie Argent.

LA GAGNE POUR LE GAC

79 | NIORT

Pour son Trophée des Femmes 2025, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Deux-Sèvres a distingué six femmes sur les vingt-deux candidates qui ont concouru pour le prix. La lauréate est Coralie Le Gac, à la tête de la bijouterie Atours & Flore basée à Thouars.

PAPIN, LE MEILLEUR DE VENDÉE

85 | CHALLANS

Jeudi 16 octobre, Marie et Maxime Papin, de la boulangerie Infiniment Gourmand & Gourmet, ont été sacrés Meilleur Artisan boulanger-pâtissier vendéen par la Fédération de la boulangerie-pâtisserie vendéenne, peut-on lire dans *Ouest-France*.



SUD-EST

PREMIÈRE ÉCOLE HÔTELIÈRE  
SUR L'ÎLE DE BEAUTÉ

2A | AJACCIO

En novembre, les premiers étudiants débuteront leur formation au sein de la première école hôtelière de l'Île de Beauté, appelée École hôtelière Méditerranée. Basée au Palais des Congrès d'Ajaccio, l'école proposera six formations, allant du CAP au Bac+3, dans les domaines des arts culinaires, du management hôtelier, du tourisme et de l'événementiel, comme l'a détaillé le journal *l'Informateur Corse Nouvelle*. « Nous avons besoin de collaborateurs formés, qui connaissent la région et sont capables de raconter l'histoire du miel, de l'élevage ou de la vinification », a indiqué au journal Marc Goetz, directeur de l'hôtel du Golfe et président de la section restauration de l'UMIH Corse-du-Sud. À terme, l'école devrait pouvoir accueillir 400 étudiants tous les ans.

« MADE IN GARD »

30 | NÎMES

Le Réveil du Midi s'en est réjoui : la marque "Made in Gard" a fait son grand retour le 25 septembre, comme annoncé par Xavier Perret, président de la CMA du Gard. Petite nouveauté : on y trouvera désormais accolée la mention "Artisans de la proximité". Le but est de valoriser les artisans locaux. Le logo sera distribué par les présidents des intercommunalités aux artisans qui le méritent.

LA CMA A SON « CHEZ-SOI »

38 | VIENNE

Les locaux que louait la CMA au sein de la CCI Nord-Isère ne convenaient plus, car trop petits. Il fallait pouvoir accompagner convenablement les 3 200

entreprises artisanales locales qui représentent 6 670 emplois, soit 20 % des emplois environ. Ainsi, le 9 septembre, la CMA de l'Isère a inauguré la nouvelle Maison de l'artisanat et de l'entrepreneuriat – vaste de 540 m<sup>2</sup> – ouverte en janvier dernier après six mois de travaux et 1 M€ investis pour la rénovation du site. Quinze salariés font vivre cette Maison de l'artisanat.

LA CAPEB VA FAIRE PEAU NEUVE

42 | SAINT-ÉTIENNE

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Loire disposera, d'ici deux ou trois ans, d'un siège flamboyant neuf. Celui-ci sera installé en lieu et place de son actuel bâtiment, comme l'explique *Le Progrès*, mais le changement sera de taille. Le projet prévoit un bâtiment de 3 500 m<sup>2</sup> – contre 900 m<sup>2</sup> actuellement – et a été conçu pour être une « vitrine du savoir-faire de l'artisanat local ». Au menu : ossature bois, labellisation BREEAM, etc. Seulement un peu moins d'un tiers du bâtiment, baptisé "Le Chœur", sera occupé par la Capeb. Les deux tiers restants seront loués ou vendus à des entreprises.

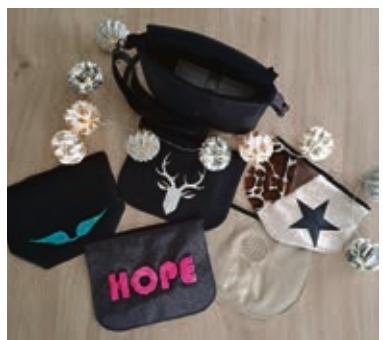
UN TÔLIER SUR LE DÉPART

74 | HAUTE-SAVOIE

Lu dans *Le Dauphiné Libéré* : engagé depuis 35 ans, le directeur du CFA Carrosserie Automobile de Haute-Savoie, Pierre Jacquet, quitte son poste après avoir accompagné 1 700 apprentis. Il est remplacé par Yvan Pulli.

DES ARTISANS CRÉATIFS :  
CÔTÉ MODE ET COMPOST

74 | ANNECY



Le 10 octobre se tenait à Annecy la remise des prix du concours Artinov 2025 pour la Haute-Savoie que couvrait *Le Dauphiné Libéré*. Ce concours, lancé par la CMA Auvergne-Rhônes-Alpes, distingue les entreprises artisanales présentant les projets les plus innovants. Parmi ceux-ci, le prix Innovation environnementale a été remis à La Rose Verte d'Annecy, distinguée pour leur Comp'Hot, un composteur de proximité sur lequel a été installé un système d'air forcé afin d'accélérer la décomposition. Il est également étanche : fini les odeurs et les rongeurs qui rôdent à proximité ! C'est l'entreprise My Little Fabric qui a remporté le Coup de cœur du jury. Elle a mis au point Le Pépette (photo), un sac modulable dont on peut changer l'apparence grâce à des rabats

installés sur des fermetures éclair discrètes. Ou comment arborer un nouveau sac sans avoir à transférer tout son contenu ! Astucieux.

UNE CHAMBRE QUINQUA !

84 | AVIGNON

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat installée à Avignon a soufflé ses 50 bougies le 14 octobre, comme on pouvait le lire dans les colonnes de *La Provence*. Depuis son ouverture, « des milliers d'apprentis sont passés par nos ateliers », s'est réjouie Valérie Coissieux, présidente de la CMA du Vaucluse. Dans les dix prochaines années, la Région table sur 30 000 apprentis, voire 54 000, d'après les estimations d'un observatoire cité par Yannick Mazette, président du CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur.

FAUX ARTISANS, VRAIS ESCROCS

84 | ORANGE

Deux faux artisans ont failli escroquer un septuagénaire de 92 000 €, a raconté le quotidien *La Provence*. Les deux hommes se sont fait passer pour des artisans spécialisés dans la rénovation de toiture et ont sonné le 15 septembre chez cette personne âgée vivant à Orange, prétendant qu'ils avaient décelé des dégâts sur la toiture de son domicile. De fil en aiguille, un devis de quelque 92 000 € a été établi. C'est lorsque les faux artisans ont demandé de virer 31 000 € sur un compte en Irlande que le vieil homme a eu des doutes et a alerté la police. Une enquête a été ouverte par le parquet de Carpentras, débouchant sur l'interpellation des deux escrocs le 23 septembre. Ils seront jugés le 6 novembre prochain.

GRAND EST

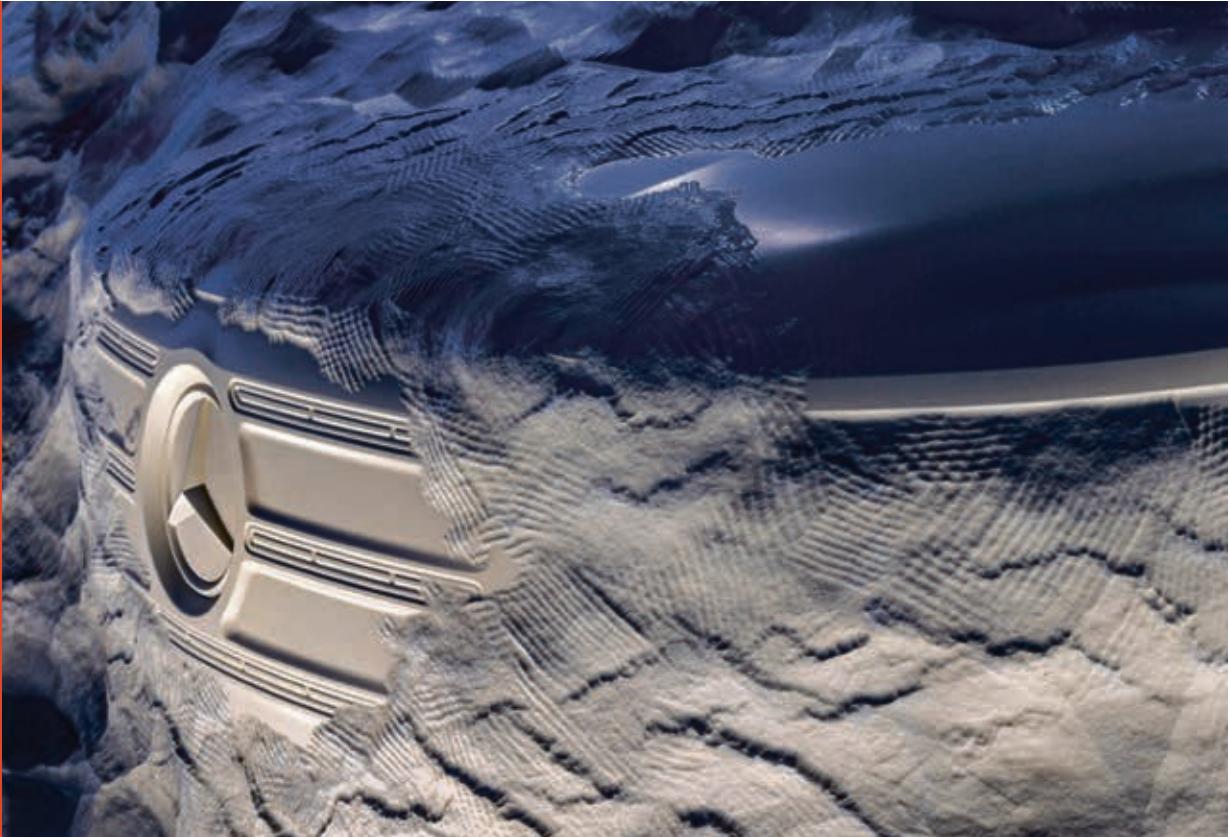
CMA ET URSSAF SE METTENT AU CLAIR

57 | METZ

Une "convention de partenariat stratégique" a été signée le 22 septembre entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est et les Urssaf du Grand Est, peut-on lire dans *L'Hebdo du Vendredi*. Le but est de simplifier la vie des artisans grâce à un accompagnement « clair et coordonné ». « Concrètement, les artisans bénéficieront d'une information centralisée, d'une orientation facilitée vers les bons interlocuteurs, d'un suivi renforcé dans les étapes clés (création, première embauche, transmission) et d'une meilleure sécurité face aux aléas », a détaillé le journal.



# LE GUIDE D'ACHAT



## Des utilitaires copilotes

**C**e cahier Guide d'Achat sera présent dans chaque numéro de *Zepros Artisans & Entrepreneurs*. Il sera consacré à tous les nouveaux produits proposés aux entreprises pour leur faciliter la tâche : des applications, des outils bureautiques, de l'innovation en matière de mobilité ou de téléphonie... et bien sûr des véhicules utilitaires. C'est d'ailleurs par là que nous lançons ce guide avec toutes les nouveautés du moment, à commencer par le futur Sprinter Mercedes dont on nous a dévoilé les premiers traits. La firme à l'étoile ne manque pas d'ailleurs de rappeler qu'elle fabrique des utilitaires depuis 130 ans et nous a même montré à Stuttgart son tout premier véhicule construit en 1896. Mais le choix d'utilitaires est pléthorique chez tous les constructeurs... Des électriques, des hybrides et de bons vieux thermiques pas prêts d'être arrêtés. Seule certitude, les futurs utilitaires seront tous surveillés à distance par les constructeurs grâce à l'"IA-Inside". Attendez-vous à bosser avec un copilote virtuel.

# glinche aménagement & solutions

La transformation et  
l'aménagement personnalisés  
de votre véhicule

certifié UTAC



Auto-école



VP / VU



PMR



Utilitaire



Véhicule  
d'assistance



Pose  
d'accessoires

Plus d'informations sur [www.glinche-as.com](http://www.glinche-as.com)

**glincheautomobiles**  
[www.glinche-automobiles.com](http://www.glinche-automobiles.com)

**02 43 42 10 43**

Route du Mans - 72 220 ECOMMOY

**60 ans**  
de savoir-faire



« Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer »

**PAS COMPARABLE****Le Renault F4 est de retour ou presque**

**Vous vous souvenez de la Renault F4 aux couleurs jaunes de La Poste ? Celle que démolit à coups d'épée le comte de Montmirail dans les Visiteurs.** Voici sa descendante, la Renault 4 E-Tech electric, en deux versions : Société Réversible (homologuée M1) et Société Van (non réversible, homologuée N1) sans siège arrière. La comparaison avec la F4 s'arrête là. Aujourd'hui, les versions Société Réversible et Société Van de la Renault 4 E-Tech electric, c'est de l'utilitaire plus confortable mais avec un bac thermoformé à la place des sièges arrière doté d'un système d'arrêt de charge et de crochets d'arrimage. La capacité de chargement est portée à 940 dm<sup>3</sup> selon la norme VDA (soit 1 045 litres), dont 36 dm<sup>3</sup>

(soit 55 litres) sous le plancher, pour une charge utile jusqu'à 345 kg et une longueur de chargement de 1,20 mètre. Les modèles sont proposés avec un moteur 110 kW (150 ch) et une batterie 52 kWh pour une autonomie jusqu'à 409 km WLTP. Les véhicules bénéficient du dispositif CEE, avec une prime pour les pros qui peut atteindre jusqu'à 4 770 € pour la version Réversible et 5 060 € pour la version Société Van, selon le profil des clients concernés. À partir de 29 300 €. ●

**En Bref****Iveco édition 50 ans**

Si Fiat a bien créé Iveco en 1975, le Daily, lui, est sorti de l'usine en 1978. Le Daily édition limitée "50 ans" se décline en version fourgon 12 m<sup>3</sup> et châssis-cabine. Sous le capot, le moteur diesel 3 litres de 180 ch est associé à la boîte automatique HI-MATIC à 8 rapports.

**Volkswagen: l'espion qui vous veut du bien**

Le groupe Volkswagen Véhicules Utilitaires annonce un contrat de partenariat stratégique avec Connected Cars A/S portant sur les utilitaires connectés qui permettra d'assurer la maintenance prédictive des véhicules et d'effectuer des diagnostics en temps réel. Le déploiement est prévu sur les cinq années à venir. On espère que l'info connectée et collectée se bornera à l'état du véhicule.

**NOUVEAU****TYN-e LTX: micro-utilitaire, mais maxicharge**

Présenté au salon allemand de l'utilitaire Nufam 2025, cet utilitaire électrique, qui ressemble à un jouet japonais, est en réalité un bijou allemand fabriqué en Chine. Il est capable de porter 600 kg avec un rayon de braquage tout petit et une longueur hors tout de 3,65 m et... 1,5 m de large. Cette nouvelle marque baptisée TYN-e et créée par deux actionnaires allemands (Share X Mobility AG et la société Albert Weber) propose des véhicules hypercompacts pour la ville chargés de répondre au problème du dernier kilomètre.

Il entre d'ailleurs dans la catégorie L7 (quadricycle lourd électrique) mais avec des perfs de petit utilitaire. Baptisé LTX, il existe en version utilitaire et camion-benne. Il dispose d'un moteur de 24 kW 100 % électrique. Côté performances, on annonce 85 km/h et un prix "net HT" à moins de 16 000 €, avec ABS, caméra de recul, mode Éco et Sport, écran tactile, connexion Bluetooth... Le véhicule se recharge avec une prise normale exclusivement (230V) avec quelque 11 heures pour faire le plein. Pas fait pour les 3x8. ●

**SÉRIE XTR****Le Berlingo Van fronce les sourcils**

Avec une calandre plus sévère, la série XTR de l'utilitaire Berlingo Van et e-Berlingo Van ne plaisante pas non plus côté équipements. Outre sa signature lumineuse inédite avec des Eco-LED et des projecteurs antibrouillard, ses stickers colorés sur le capot, à l'arrière et sur les protections latérales, des color clips assortis sur le bouclier et les protections latérales, il hérite de poignées et coques de rétroviseurs noir brillant.

La liaison au sol est assurée par des jantes alu 16" noires Onyx de série. Cette version XTR est disponible en taille M et intègre de série la cabine Extenso

(3 places à l'avant) et un siège central rabattable. Pour ne pas abîmer les color clips, on trouve 12 capteurs d'obstacles à l'avant et à l'arrière, complétés par le système de vision à 360° combinant caméra de recul HD et rétro vision. À partir de 27 400 € HT pour un Diesel 100 ch - Diesel, 29 800 € HT pour le 130 ch Automatique, 37 500 € HT pour le e-Berlingo Van 100 % électrique avec un moteur 100 kW (136 ch). ●



## SPRINTER & BOULDER

# Mercedes se (re)découvre un amour sans bornes pour l'utilitaire

Incroyable mise en scène de la part du constructeur allemand autour de l'utilitaire au sens large en nous faisant revisiter son passé de 130 ans dans cette gamme, son actualité, avec les 30 ans du Sprinter et une gamme dédiée, et même un bout de son futur avec un bout de calandre qui émerge d'un rocher ! Classe S en ce début d'automne chez Mercedes, mais S comme Sprinter, l'utilitaire de la marque qui fête ses 30 ans. Les moins jeunes des artisans se souviennent de l'increvable T1 Mercedes, l'utilitaire sans véritable nom. Et Sprinter, son remplaçant en 1995, fut d'ailleurs le premier à recevoir officiellement un vrai nom de baptême s'inspirant du MB 100 Sprinter lancé en 1991 en France. Et depuis 30 ans, ce dernier est toujours en vente...



Plus de 5 millions de Sprinter ont été vendus dans le monde, dont 300 000 en France. Pour fêter ses 30 ans, Mercedes-Benz France dévoile donc une série spéciale réservée aux professionnels, éditée à hauteur de 300 exemplaires numérotés. Tous recevront un pack d'équipements spécifique.

**Utilitaire d'hier et de demain**  
Pour fêter cet anniversaire, la marque à l'étoile a convié

les journalistes à Stuttgart, sa ville natale. Au musée d'abord, pour tirer le fil des utilitaires en commençant par ce que la marque considère comme le premier utilitaire au monde mis au point par Carl Benz en fin d'année 1896. Modèle qui servit d'ailleurs aux magasins Bon Marché. Mais il y a bataille, car Peugeot avait de son côté lancé un an avant le Type 13... On ne fera pas une 3<sup>e</sup> Guerre mondiale là-dessus, mais on a bien compris que depuis 130 ans, la marque allemande avait accumulé un certain savoir-faire ! •

## The boulder

Avec force chuchotements et un air secret, Mercedes nous a dévoilé une sculpture en cours, celle de l'utilitaire du futur. Cachez cette calandre que je ne saurais voir ! Mais elle laisse imaginer le Sprinter de demain et sa face avant proéminente qui ne rompt pas d'ailleurs avec ses prédecesseurs. Quoique... on ne sait pas encore ce qui nous attend ni quand, d'ailleurs, ce véhicule s'arrachera à sa gangue minérale... ni même s'il s'appellera Sprinter. Ce qui est sûr, c'est qu'il sera "IA-Inside" avec un OS signé Mercedes.



by-parot.com

**+250\* UTILITAIRES D'OCCASION**

**RÉVISÉS ET PRÊTS À PARTIR AU MEILLEUR PRIX !**

**IVECO**

**PAROT**  
by Tressol-Chabrier

\*Une moyenne de 250 camions sont référencés récemment. Nombre susceptible de varier. Dans la limite des stocks disponibles. Contactez nos équipes commerciales pour les nouveaux arrivages. Photos non contractuelles.

# FOCUS

## UTILITAIRES: L'HEURE DES GRANDS CHOIX



Pour ce premier numéro de Zepros Artisans & Entrepreneurs, nous proposons un mini-guide de l'utilitaire avec trois questions autour de trois thèmes et de trois "M": quel moteur, quel modèle, quel mode de paiement...

Par Guillaume Geneste

### FOCUS | MOTEUR

## Thermique ou électrique: quelle solution choisir?

Au moment d'acheter un utilitaire, la question du choix du carburant peut être un casse-tête. Diesel, essence, électrique ou hybride: tout part de l'utilisation qui sera faite du véhicule. Les carburants classiques – principalement le gazole – représentent encore une très grande partie des ventes d'utilitaires en France, de l'ordre de 90 %. Face à la solution électrique, ils affichent des prix de vente bien moins élevés, refaire le plein ne prend que quelques minutes et leur coût de détention est, intuitivement, facile à déterminer. De leur côté, les VU électriques permettent de rouler en silence, sans émissions et avec un prix de carburant pouvant être imbattable.

**Le gazole: simple et efficace**  
Depuis de nombreuses années, les motorisations diesel sont appréciées pour leur ca-



pacité à supporter les fortes charges, sans entraîner de surconsommation importante de carburant grâce à leur couple important. Elles restent très appréciées puisqu'elles représentent encore plus de 80 % des ventes d'utilitaires neufs en France. À de rares exceptions près, l'intégralité des modèles disponibles, quelle que soit la catégorie, est proposée avec une ou plusieurs motorisations diesel.



Renault Master diesel

Elles restent intéressantes, à condition de ne pas avoir à subir de restrictions de circulation liées aux émissions de CO<sub>2</sub>. Les motorisations diesel sont toujours aussi efficaces au quotidien et leur coût de détention est facile à déterminer puisqu'il est directement lié au kilométrage annuel parcouru et la consommation moyenne. Autres points forts: leur prix de vente est attractif par rapport aux électriques et il est possible de choisir entre plusieurs niveaux de puissance ou type de transmission (boîte mécanique ou automatique, traction, propulsion ou transmission intégrale).

**Essence: pour les fourgonnettes**  
Les moteurs essence ont été rapidement supplantés par les moteurs diesel mieux adaptés



Iveco eDaily

aux utilitaires devant rouler sous forte charge du fait de leur plus grande sobriété dans ces conditions. Seules les fourgonnettes, du fait de leur faible charge utile ainsi que leur prépondérance à être utilisées en milieu urbain (et d'effectuer de petits trajets), restent disponibles avec des moteurs essence. Ils permettent de profiter d'un prix inférieur au diesel avec une puissance équivalente ou légèrement supérieure. Attention quand même à bien estimer les conditions d'utilisation (notamment la charge embarquée) pour ne pas voir la consommation d'essence s'envoler et, avec, le coût de détention. L'offre reste assez faible avec, selon les modèles, une ou deux puissances disponibles. À noter que certains modèles issus de l'accord de partenariat industriel entre Ford et Volkswagen Utilitaires (Transit Connect, Transit Custom, Caddy et Transporter) sont disponibles en hybride rechargeable associant un moteur essence et un moteur électrique permettant ainsi d'afficher des consommations moyennes (et donc des émissions de CO<sub>2</sub>) très faibles.

L'attelage hybride affiche des niveaux de performance équivalents à des motorisations diesel, tout en profitant d'une

vignette Crit'Air 1. Attention aux coûts d'entretien en cas de problème puisque les hybrides rechargeables associent moteur thermique et électrique, deux sources de soucis au lieu d'un seul...

### L'électricité : à condition de tout bien soupeser

Les véhicules utilitaires électriques présentent de nombreux avantages, à commencer par un silence de fonctionnement logiquement très élevé. Les moteurs électriques, avec leur couple maximum élevé disponible dès le premier tour, offrent aussi de belles sensations côté accélération et reprise, ce qui est un vrai "plus" lorsque le véhicule doit rouler charger. Enfin, n'émettant pas de CO<sub>2</sub> ni de polluants lors de l'utilisation, ils donnent accès à toutes les zones avec restriction de circulation et permettent à l'entreprise d'afficher son engagement environnemental.

Mais avant de craquer pour un utilitaire électrique, il convient d'étudier de façon précise comment intégrer ce type de véhicule dans l'entreprise et si l'activité est "électro-compatible" ou pas. Pour cela, il faut avant tout regarder la fiche



Renault Master E-Tech électrique

technique de l'utilitaire électrique que vous envisagez d'acheter, notamment la charge utile maximum (souvent impactée par le poids des batteries), l'autonomie (liée à la capacité ou au nombre de batteries) et les temps de charge (plusieurs puissances de chargeurs embarqués pouvant être disponibles). Pour réussir l'intégration d'un utilitaire électrique dans l'entreprise, il peut être nécessaire de remettre en cause les conditions de son utilisation tant du point de vue du kilométrage quotidien que de l'exploitation des temps cachés (pause déjeuner par exemple) pour la recharge. Enfin, il convient d'étudier de

près l'infrastructure de recharge (nombre de bornes, puissance, lieu d'implantation), dont les coûts peuvent s'envoler si des travaux de génie civil sont nécessaires. Attention également aux coûts des recharges en itinérance qui peuvent (notamment avec les bornes de forte puissance) s'envoler.

### Peser le pour et le contre

Le nombre de modèles électriques et de versions, même s'il a fortement progressé ces dernières années, reste encore inférieur à celui des versions thermiques. Surtout, les prix de vente des modèles électriques sont encore environ 40 % plus élevés que leur équivalent diesel. Heureusement, des aides à l'acquisition (notamment les Certificats d'Economie d'Énergie) permettent d'abaisser un peu le coût d'acquisition. Et contrairement aux idées reçues, avec une infrastructure de recharge étudiée et un prix du kWh attractif, plus un véhicule électrique roule et plus son TCO (coût total de détention) est intéressant ; il peut même être inférieur à celui d'un VU diesel... au même titre que le coût d'entretien. ●



Ford E-Transit Courier électrique

## L'E85 : une alternative économique

Pendant plusieurs années, Ford a proposé des versions de ses fourgonnettes fonctionnant à l'E85, carburant composé à 85 % d'éthanol. Le principal intérêt de ce carburant est son faible prix à la pompe (environ 65 à 70 centimes d'euro le litre actuellement) qui parvient à compenser la surconsommation d'environ 25 % par rapport à l'essence. Cette solution, franco-française, n'est malheureusement plus disponible aujourd'hui. Il est cependant encore possible de convertir un véhicule essence pour fonctionner à l'E85 à condition de le doter d'un boîtier additionnel. Dans le cadre d'une utilisation professionnelle, il convient d'opter pour un boîtier homologué et de faire modifier la carte grise afin d'être en règle. En cas de durée de détention longue dans l'entreprise, cela permet aussi d'éviter des soucis au moment du contrôle technique.



Ford Transit Connect E85



FIAT DUCATO



FORD TRANSIT



IVECO DAILY

## FOCUS | L'HEURE DU CHOIX

**Quel véhicule acheter ? Notre sélection de modèles...**

Mercedes Sprinter

**Conseiller l'achat d'un utilitaire reste un exercice délicat ; il doit avant toute chose répondre aux besoins de l'exploitation future qui en sera faite. Cependant, impossible de passer à côté de certains modèles stars.**

Les trois constructeurs français (Citroën, Peugeot et Renault) disposent d'une gamme complète dans les différentes catégories et d'un réseau (concessionnaires et agents) très important. Dans la catégorie des fourgonnettes, le Renault Kangoo reste incontournable, tout comme les Berlingo et Partner. Idem en ce qui concerne les Jumpy, Expert et Trafic. Aux Jumper et Boxer, il convient d'ajouter le Fiat Ducato (identique à ces modèles), autre star du marché. L'actuel Ford Transit Custom ravira les amateurs de VU high-tech, alors que les Sprinter et Daily sont

très appréciés dans le cadre d'une utilisation intensive.

**Occasion : quel modèle privilégié ?**

Sur le marché de l'occasion, certains modèles profitent d'une très belle réputation de fiabilité. C'est particulièrement le cas des Mercedes Sprinter et Iveco Daily qui, à condition de bénéficier d'un entretien suivi,

peuvent afficher des kilométrages très élevés sans souci. Autre modèle qui mérite une attention particulière : le Fiat Ducato (fourgon mais aussi châssis-cabine), notamment dans ses versions avec le moteur 2,3 l turbo diesel Euro 6 d'avant 2020 et qui ne faisaient pas appel à l'AdBlue pour assurer leur dépollution (à éviter cependant pour une utilisation purement urbaine du fait du risque d'encrassement de la vanne EGR).

Si vous êtes à la recherche d'un modèle fabriqué par Stellantis, il peut être intéressant de délaisser les marques françaises du groupe (Citroën et Peugeot) pour s'intéresser aux proches cousins proposés par Fiat Professional et Opel (et désormais Toyota). Ces modèles, identiques du point de vue technique, sont moins recherchés (donc moins cotés) et souvent mieux équipés.

**Les icônes de collection**

Enfin, certains modèles sont désormais considérés comme



Citroën C15

de véritables légendes, dont les prix peuvent être très élevés pour un modèle en excellent état ou restauré. C'est bien entendu le cas des Citroën 2CV et Renault 4 fourgonnettes (attention aux performances limitées), mais aussi désormais du Citroën C15. Cette évolution utilitaire de la Visa a rapidement conquis un large public à la recherche d'une fourgonnette capable de remplacer les 2CV et Acadiane des Chevrons. Ses pneus étroits et ses voies larges étaient en effet parfaitement adaptés aux chemins creux et aux champs. Rapidement disponible avec un moteur diesel simple, robuste et affichant un appétit d'oiseau, le C15 est devenu une véritable icône du monde rural et désormais des utilitaires. Il a également été décliné en version rallongée permettant de disposer de davantage de volume utile. Preuve de son succès, entre 1984 et 2005, le C15 s'est écoulé à plus de 1,1 million d'exemplaires. ●



Renault Kangoo

FOCUS | MODE DE FINANCEMENT

## Acheter ou louer ?



**Pour faire l'acquisition d'un utilitaire, deux solutions s'offrent à vous : l'achat ou la location longue durée. Chaque solution a ses avantages et ses inconvénients. Explications.**

### L'achat

Il peut se faire au comptant ou à crédit. Le véhicule appartient à l'entreprise et elle peut en disposer aussi longtemps qu'elle le souhaite, y compris après la fin de l'amortissement. L'achat permet de gonfler les actifs de l'entreprise, mais le bien acheté perd de sa valeur jour après jour. L'achat se fait en puisant dans la trésorerie ou dans sa capacité d'emprunt : une solution qui reste intéressante pour diminuer les résultats avant impôts. Attention tout de même à la durée de détention et d'utilisation des

véhicules ainsi qu'aux coûts d'entretien.

Généralement, les entreprises passent par le crédit-bail (location avec option d'achat) pour l'acquisition de leurs VU. C'est l'établissement financier qui achète le véhicule et le propose en location pendant une durée déterminée, avant rachat par l'entreprise en fin de contrat. Les loyers de la LOA passent en charge d'exploitation et n'augmentent pas l'actif du bilan ; cela permet de conserver sa trésorerie. Le coût de rachat du véhicule en fin de contrat est généralement faible et souvent inférieur à la valeur réelle du véhicule. Après, le véhicule appartient à l'entreprise qui peut le conserver aussi longtemps qu'elle le souhaite, avec les mêmes réserves que celles concernant l'achat comp-



tant ou à crédit classique. L'entreprise locataire n'est pas propriétaire du véhicule pendant la durée du contrat. C'est à elle d'assurer son entretien et d'endosser les risques liés à la revente du véhicule en fin de vie.

### La location longue durée

C'est la solution "sans souci". L'entreprise loue le véhicule de son choix auprès du loueur, pour une durée et un kilométrage prédéterminé. Ce contrat comprend généralement des services associés : pneumatiques, entretien, carte carburant, facturation centralisée... À la fin du contrat, le véhicule est repris par le loueur. La LLD permet de ne pas immobiliser de ressources financières, le coût financier étant lissé sur la durée du contrat et les loyers

passent en charges. Le budget est connu dès la signature du contrat (hors éventuels coûts de remise en état à la restitution). Le loueur est l'interlocuteur unique pour tous les problèmes liés aux véhicules.

### À qui s'adresser pour le financement ?

La réponse est : faites jouer la concurrence ! N'hésitez pas à solliciter plusieurs établissements bancaires classiques (à commencer par la banque de l'entreprise), mais aussi les sociétés de financement des constructeurs via leurs concessionnaires ainsi que plusieurs loueurs longue durée. Comme toujours, faire jouer la concurrence peut permettre de faire baisser les coûts, mais aussi de profiter d'éventuelles offres promotionnelles. ●



## Les congés payés et en bonne santé

**À** l'heure où nous bouclons ces pages, les députés ont débattu de l'exonération de charges pour l'embauche d'apprentis. Un amendement devait la faire disparaître... et bien c'est lui qui a disparu ! Mais on ne vous garantit pas que lorsque vous lirez ces lignes, il n'aura pas réapparu. C'est comme ça aujourd'hui ! Faut s'attendre à tout et à tout moment. Le manque de visibilité est flagrant. En tout cas les députés qui ont en majorité rejeté cet amendement étaient de tous les bords politiques. L'union sacrée pour défendre l'accès à l'apprentissage, voilà une bonne nouvelle qui démontre aussi que le lobbying local des chambres et des syndicats porte ses fruits. En termes de gestion salariale, on attire votre attention sur les dernières réglementations et autres jurisprudences que l'on doit à l'Europe : si le salarié est malade pendant ses vacances, ça ne compte pas et il pourra donc redéposer des jours ! Par ailleurs, les congés payés ne doivent pas priver un salarié de ses heures sup... Oui, dit comme ça, c'est bizarre. On vous explique tout page 26 !



**CONTRATPRO**

# L'IMPRÉVU, ÇA SE PRÉPARE

**CASSE OU VOL DE MATÉRIEL ?  
ASSURANCE 100% PRO KILOUTOU\***



**KILOOUTOU**  
**LOUER, PARTAGER.**

\*Avec l'assurance 100 % Pro Kiloutou au tarif unique de 12% HT de vos factures en cas de vol ou de dommages matériels et d'ouvrage. KILOOUTOU SAS au capital de 10 441 555 €. RCS Lille Métropole 317 588 503 - Siège social : 1 Rue des Précurseurs - CS 102029 - 59164 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX



## En Bref

### Une aide pour brancher sa "boîte" à la fibre

Les entreprises peuvent désormais bénéficier d'une aide de 400 à 1 200 € pour se connecter à la fibre haut débit sur le raccordement de la partie privative. Condition : que l'opérateur soit en échec et que votre entreprise ait plus d'un an d'ancienneté, emploie moins de dix salariés avec un chiffre d'affaires de moins de 2 M€... et que votre local soit un bâtiment individuel et qu'il soit situé dans l'une des 3 000 communes éligibles et ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide. Renseignements à l'adresse web [www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement](http://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement).



### Apprendre aux patrons à détecter les salariés "pauvres"

Voilà un livret créé par l'État destiné à aider les employeurs à détecter les salariés "pauvres", en situation possible de précarité, avec les contacts dans chaque région pour aider... à aider. Il y a un million et demi de salariés vivant en dessous du seuil de pauvreté en France. La grande majorité des entrepreneurs sont concernés et agissent déjà. Ils n'ont pas attendu le livret. Oui, mais... encore une fois, il faut se méfier des précarités à bas bruit et apprendre à détecter ces familles sous le seuil de pauvreté. Ce seuil a été fixé en 2023 à 60 % du niveau de vie médian

de la population, soit 1 288 € par mois pour une personne vivant seule et 2 705 € par mois pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.



### TOUJOURS PLUS !

## Les salariés malades en vacances... peuvent en reprendre !

Dans son arrêt du 10 septembre dernier, la Cour de cassation confirme que, pour tout arrêt de travail survenu durant ses vacances, le salarié peut "bénéficier ultérieurement des jours de congé payé coïncidant avec la période d'arrêt de travail pour maladie". Il faut juste que ce salarié n'oublie pas de déclarer son arrêt maladie en bonne et due forme. Jusqu'à présent, la jurisprudence française était contraire à celle de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), qui autorise le salarié malade durant ses congés payés à les récupérer ultérieurement. Mais c'est terminé ! L'objectif des congés payés est de lui permettre "de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs, [et] diffère de celle du droit au congé de maladie,



qui est accordé au travailleur afin qu'il puisse se rétablir d'une maladie". « Ubuesque », « ça suffit ! », « préoccupant »... Les organisations patronales sont furax ! L'U2P demande « une mise à plat complète, aux niveaux national et européen, des règles relatives au temps de travail effectif, à l'acquisition de congés payés et aux arrêts

maladie ». De son côté, la CPME fulmine : « Les abus se multiplient, l'explosion des arrêts maladie désorganise les entreprises et menace l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Qu'à cela ne tienne, allons plus loin ! », qualifiant de « décision ubuesque celle imposant le calcul de congés payés pendant la durée de ses arrêts maladie ». ●

### FOU !

## L'Europe invente le « travailler moins, gagner plus ! »



C'est nouveau ! Même quand un salarié se repose un jour dans la semaine et que ses 35 heures ne sont pas effectuées, il a le droit au paiement des heures supplémentaires. Oui, vous ne rêvez pas, la Cour de Cassation a été obligée de prendre cette décision pour être en conformité avec le

droit européen. Il ne faut pas que la perte possible d'heures sup "ne dissuade le salarié de se reposer". En droit français, les heures supplémentaires sont celles que vous faites en plus des 35 heures. Voilà la définition du bon sens et de la loi qui avait cours jusqu'ici. Mais depuis le 10 septembre

dernier, la loi a changé concernant les heures supplémentaires. La Cour de Cassation a jugé qu'en droit de l'Union européenne, toute mesure pouvant dissuader un salarié de prendre ses congés payés est interdite : c'est le cas, par exemple, lorsque la prise de congé payé crée un désavantage financier. Or, un calcul des heures supplémentaires qui ne tient pas compte des jours de congé payé fait perdre au salarié un avantage financier qui peut le dissuader de se reposer. Conclusion de la cour : désormais, le salarié soumis à un décompte hebdomadaire de sa durée de travail peut prétendre au paiement d'heures supplémentaires sur la semaine au cours de laquelle il a posé un jour de congé payé et n'a donc pas réalisé 35 heures de travail effectif». ●

*Pas de stress, il y a point S !*



## MARTIN, ENTREPRENEUR INDÉPENDANT, MAIS JAMAIS SEUL.

### DIFFÉRENTS DOMAINES D'ACTIVITÉ POUR TROUVER VOTRE VOIE.

Comme Martin, devenez adhérent Point S et bénéficiez de la puissance et de la notoriété d'un réseau de plus de 670 centres. Faites le choix, en toute autonomie, d'une activité qui vous ressemble.

- Entretien automobile
- Vente automobile
- Vitrage automobile
- Industriel
- Écomobilité

### CONTACTEZ-NOUS

developpement@points-france.fr



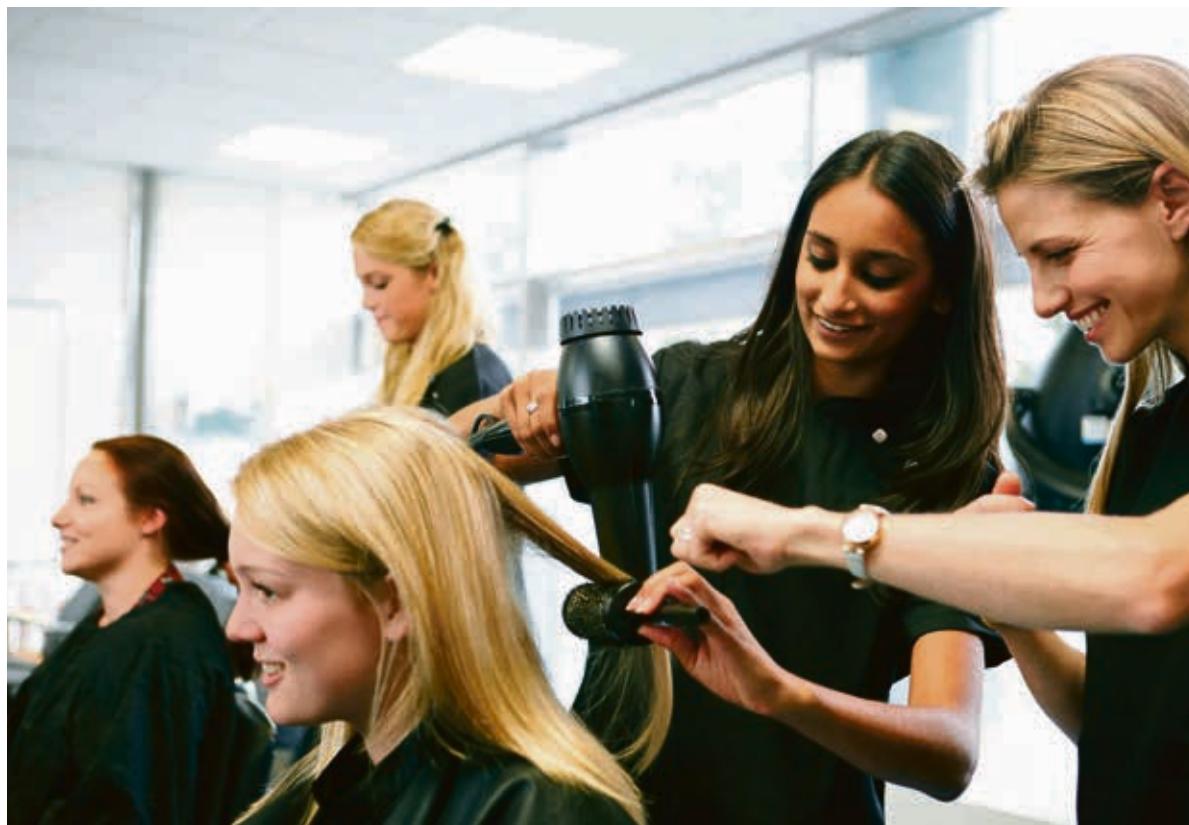
Devenez adhérent  
Point S



Point S France - 9, rue Sainte Sophie - 69009 Lyon - RCS Lyon B 315 77 988 - Crédits photos : iStock

## FORMATION

# Tout ce qui a changé depuis l'été dernier



**Dispositif essentiel tant pour le salarié que pour l'employeur, l'alternance évolue depuis juillet dernier. Aides financières, reste à charge, obligations des employeurs... Focus sur tout ce qu'il faut savoir pour anticiper et sécuriser ses recrutements.**

**► Qu'est-ce que l'alternance ?**  
L'alternance est un dispositif clé qui permet aux étudiants et aux jeunes professionnels de combiner formation théorique et expérience pratique en entreprise. Toutefois, les employeurs doivent respecter un cadre juridique strict afin d'assurer une expérience conforme et adaptée à chaque alternant.

**► Quelles sont les obligations légales des entreprises en matière d'alternance ?**

Les entreprises doivent respecter plusieurs obligations pour garantir des conditions de travail optimales aux alternants :

- Les entreprises doivent verser un salaire aux alternants selon un barème défini par la loi. Ce salaire dépend de l'âge et de

l'année d'étude de l'alternant.

- L'employeur prend l'engagement de former l'alternant de manière effective et doit lui attribuer un poste en lien avec sa formation.
- L'entreprise doit nommer un maître d'apprentissage responsable de l'accompagnement professionnel et pédagogique de l'alternant.

**► Quelles sont les obligations des alternants envers l'entreprise ?**

De son côté, l'alternant doit faire preuve d'assiduité et respecter les engagements pris lors de la signature de son contrat. Il doit accomplir les missions qui lui sont confiées et suivre les directives du tuteur ou du maître d'apprentissage.

À noter que les alternants bénéficient des mêmes droits aux congés payés et aux congés pour événements familiaux que les autres salariés.

**► Ce qui a changé depuis juillet 2025**

**Des aides revues à la baisse**

La nouvelle législation sur l'alternance 2025 prévoit une réduction progressive des

aides versées aux employeurs. Cette décision vise à recentrer les financements sur les filières dites "prioritaires" et les publics les plus éloignés de l'emploi. Les aides à l'apprentissage, par exemple, sont revues à la baisse, en particulier pour les profils de moins de 21 ans. Cela implique une réévaluation budgétaire pour les entreprises souhaitant recruter ces prochains mois.

**Des aides différencier**

En complément, les montants d'aide seront désormais différenciés selon la taille de

l'entreprise :

- Moins de 250 salariés : 5 000 € pour la 1<sup>re</sup> année.
- 250 salariés et plus : 2 000 €.
- Tous types d'entreprises recrutant un alternant en situation de handicap : 6 000 €.

**► Quelles sont les entreprises pouvant bénéficier du nouveau dispositif ?**

La loi prévoit que seules les entreprises embauchant en CDI ou CDD d'au moins six mois dans un cadre d'apprentissage ou de professionnalisation pourront bénéficier des nouvelles aides. D'autres conditions s'ajoutent :

- Le contrat doit être enregistré avant le 31 décembre 2025.
- L'alternant doit suivre une formation certifiante ou diplômante.
- L'entreprise doit respecter les obligations légales en matière de tutorat et de rémunération.

**► Quel est désormais le coût réel d'un alternant avec le nouveau dispositif ?**

La réduction des aides, annoncée dans le cadre de la législation alternance 2025, implique un reste à charge plus important pour les employeurs, notamment pour les TPE et PME n'ayant pas d'exonérations spécifiques. Le coût annuel brut estimé pour une entreprise varie désormais entre 5 000 et 7 000 € en fonction de l'âge de l'alternant, soit un surcoût compris entre 1 200 et





1 800 € par rapport à l'ancien dispositif. En complément, une participation obligatoire de 750 € par contrat sera demandée aux entreprises pour contribuer au financement des centres de formation des apprentis (CFA). Cette mesure vise à renforcer leur engagement direct dans le parcours de formation.

#### ► De nouvelles obligations pour l'employeur

#### Rémunération minimale et montée en compétences de l'alternant

En plus d'imposer un contrat en CDD ou CDI et la nomination d'un tuteur chargé d'accompagner l'alternant, la nouvelle législation fixe :

- une rémunération minimale légale réévaluée selon l'âge et l'année de formation de l'alternant.
- l'obligation pour l'entreprise de s'engager sur un parcours de montée en compétences

cohérent avec la formation de l'alternant.

#### Durées de contrat et types de formations concernées

Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation doivent désormais répondre à certains critères de durée et de diplôme. Les premiers s'adressent à des diplômés de niveau CAP à Master, les seconds à des personnes titulaires de titres professionnels ou de formations reconnues et inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

#### ► Comment tirer avantage de la nouvelle législation ?

#### Préparer et sécuriser ses démarches

Même avec une hausse du reste à charge, l'alternance demeure un levier de recrutement et de fidélisation très efficace, à condition d'anticiper. Plus que

jamais, il est en effet essentiel de préparer ses recrutements en alternance et de sécuriser les démarches administratives. Le délai administratif moyen de signature d'un contrat d'alternance est estimé entre trois et six semaines.

#### Des bonifications pour certaines entreprises

Certaines branches professionnelles peuvent bénéficier d'aides renforcées si elles figurent dans une liste des secteurs en tension, publiée trimestriellement. Les PME de moins de 250 salariés, les structures implantées dans les zones rurales ou les quartiers prioritaires, ainsi que les entreprises accueillant leur premier alternant, sont elles aussi particulièrement soutenues. Des bonifications peuvent aller jusqu'à 1 000 € supplémentaires, sous conditions. ●

Laurent Feneau

### Comment valoriser son entreprise auprès des futurs alternants ?

Les offres d'emploi les plus performantes et les plus efficaces mentionnent bien sûr le salaire mais également le rythme, les missions précises et les conditions d'accompagnement proposées par l'entreprise. Ainsi, les employeurs ne doivent pas hésiter à valoriser l'engagement de l'entreprise dans la formation.



Pour maximiser leurs chances de recruter des alternants dans un contexte de législation 2025 plus stricte, les entreprises peuvent par ailleurs utiliser les plateformes suivantes :

- 1jeune1solution.gouv.fr : portail officiel du gouvernement
- Pôle Emploi / APEC : pour des profils plus expérimentés ou en reconversion
- Sites des écoles / CFA : notamment pour les secteurs les plus spécifiques.

# CONTACTEZ...



zepros

#### LA RÉDAC

Pierre Dieuzeide  
p.dieuzeide@zepros.fr

#### LA PUB

Cédric Jonquieres  
c.jonquieres@zepros.fr  
06 10 34 81 33

#### LA DIFFUSION

Karine Lorge  
k.lorge@zepros.fr  
06 63 42 20 43

## TRANSPARENCE

# La facturation électronique pour tout montrer

© AdobeStock



**Comment faciliter la vie de l'administration fiscale ? En créant la facturation électronique, émise et reçue sous le nez “bienveillant” des impôts... qui verront les mouvements et donc les TVA et autres à encaisser !**

Fini, les bonnes vieilles factures papier ! Elles n'auront bientôt plus le droit d'exister (sauf exception). D'ici l'an prochain, la plupart d'entre elles vont devoir se mettre, de gré ou de force (amendes), à la facturation électronique obligatoire qui commencera à être déployée en septembre 2026. Cela concerne toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA, même celles qui bénéficient d'un régime de franchise en base – les autoentrepreneurs et micro-entrepreneurs sont ainsi concernés !

**Le calendrier**

La généralisation de la facturation électronique s'effectuera en deux temps :

- **À partir du 1<sup>er</sup> septembre**

**2026**, toutes les entreprises concernées devront être en mesure de recevoir des factures électroniques – et donc disposer d'une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP), désormais appelée Plateforme Agrée (PA), validée par l'État. Les entreprises de plus de 250 salariés auront aussi l'obligation d'émettre, à partir de cette date, toutes leurs factures en format électronique.

• **À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2027**, les entreprises de moins de 250 salariés ainsi que les microentreprises auront l'obligation d'émettre elles aussi leurs factures en format électronique.

**De quoi parle-t-on ?****Du e-invoicing bien sûr...**

La facture électronique – aussi appelée e-invoicing – devra être utilisée pour toutes les opérations d'achat ou de vente de biens et/ou de prestations de service ainsi que les acomptes se rapportant à ces opérations. La facture électronique est un fichier bien particulier,

structuré, sécurisé, pour éviter toute fraude et conforme à des normes bien définies permettant ainsi une automatisation de la facturation. Trois formats ont été validés par l'administration fiscale :

- Le format Cross Industry Invoice (CII) ;
- Le format Universal Business Language (UBL) ;
- Le format Factur X, qui est mixte et majoritairement utilisé par les petites et moyennes entreprises (PME) puisqu'il contient deux fichiers : l'un lisible par les machines, l'autre par les hommes.

La facture électronique comprend toutes les données essentielles qui se trouvaient déjà présentes dans les factures papier. Petite nouveauté : quatre mentions ont été rendues obligatoires :

- Le numéro SIREN du client ;
- L'adresse de livraison si elle est différente de l'adresse de facturation ;
- La nature des opérations donnant lieu à la facture (vente de biens, prestation de service, les deux) ;

- Le paiement de la TVA sur les débits, si le prestataire a opté pour cette solution.

**... pour mieux faire du e-reporting**

L'émission de facture n'est que l'un des trois volets de la réforme. Cette dernière concerne également la transmission de données spécifiques à l'administration fiscale (e-reporting). Par ce biais, l'entreprise informe l'administration fiscale des détails d'une transaction entre elle-même et un client non assujetti à la TVA ou établi à l'étranger, que l'on appelle e-reporting de transaction. Elle transmet également les données de paiement ou d'encaissement : l'e-reporting de paiement. Ces transmissions électroniques se font également par le biais d'une PA. Les factures pourront continuer à être envoyées au fil de l'eau. En ce qui concerne l'e-reporting, tout dépend du régime d'imposition qui aura été choisi par l'entreprise. On récapitule : l'émission d'une facture électronique est obligeante.

gatoire pour les transactions BtoB, mais ne l'est pas si vous facturez un client particulier ou une association par exemple. Cela ne vous dispense cependant pas d'avoir une PA puisque dans ces deux derniers cas, vous serez quand même dans l'obligation de transmettre des données à l'administration fiscale via cette plateforme.

## Le rôle clé des Plateformes Agrées (PA)

Jusqu'ici, pour émettre de telles factures, les entreprises pouvaient passer par un Opérateur de Dématérialisation (OD), qui se chargeait de les générer. Cet opérateur ne sera désormais plus suffisant. La facture électronique ne pourra pas être envoyée sur le mail du client mais devra être transmise via une plateforme spécifique nommée Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) ou Plateforme Agrée (PA), validée par l'État. Un OD n'ayant pas l'immatriculation requise ne pourra pas s'acquitter de cette tâche. Ces PDP ou PA sont des prestataires de service chargées d'émettre, de transmettre et de recevoir les factures électroniques. Ce sont également elles qui

extrairont les données utiles à l'administration fiscale pour les lui transmettre. Pour effectuer toutes ces opérations, les plateformes devront obtenir une homologation de l'État. Le numéro d'immatriculation dure trois ans.

Comment les choisir ? Plus d'une centaine de plateformes ont été agréées, sous réserve de validation de leur immatriculation – ce qui sera fait fin 2025. Vous êtes libre de choisir celle que vous voulez, l'essentiel étant de travailler avec une PDP adaptée à vos besoins et à votre entreprise.

### Les plus et les moins...

Pour vendre cette réforme, l'État assure que la mise en place de la facturation électronique permettra de diminuer la fraude à la TVA, grâce à un suivi très précis et en temps réel des facturations. Cette généralisation permettra aussi des économies pour les entreprises puisqu'il n'y aura plus besoin d'envoyer les factures par la poste. Enfin, la traçabilité des envois permettra de vérifier que la facture est bien arrivée à destination. Et le gouvernement promet des paiements plus rapides grâce

à la transmission instantanée. Les PA promettent également un gain de temps grâce à la lecture électronique des informations nécessaires à la comptabilité, permettant une intégration des données aux logiciels de comptabilité beaucoup plus rapide et moins d'erreurs. Malgré ces avantages, nombre de PME demeurent réticentes car il va leur falloir faire appel à une PA privée... Certains pointent du doigt la surveillance accrue de l'État sur les PME et les contraintes numériques que cette généralisation va faire peser sur elles. Enfin, le gros atout avancé par le gouvernement reste la sécurité. Or, les cyberattaques sont de plus en plus nombreuses. Comment rester serein ?

### Et les mauvais élèves ?

Et pour les irréductibles ? Les réticents au numérique ?

Qui dit obligation dit sanction, donc les entreprises qui ne veulent pas s'y mettre se feront taper sur les doigts et recevront une amende :

- 15 € par facture si elle n'est pas mise en format électronique (le montant total sera plafonné à 15 000 € par année civile).
- 250 € par transmission si elle ne s'acquitte de l'obligation de e-reporting. L'amende sera également plafonnée à 15 000 € par année civile.

À noter, que la première infraction ne sera pas sanctionnée. Du côté des plateformes, des sanctions attendent également celles qui ne joueraient pas le jeu. Si elles ne transmettent pas les informations nécessaires à l'administration fiscale, elles recevront une amende de 15 € par facture et de 750 € par transmission non effectuée, le tout plafonné à 45 000 € par année civile. ●

## L'annuaire des entreprises

Pour assurer le bon fonctionnement du système, un annuaire des entreprises a été mis en place par le gouvernement, répertoriant toutes les entreprises et les adresses de leur PA afin de permettre le transfert des factures. Cet annuaire a été mis en ligne le 18 septembre dernier. Il dénombre déjà 80 plateformes agréées et pas moins de 120 000 entreprises.





## La foi du Charbonnier

**V**ous ne connaissez pas cette expression “en situation de chômage” ? Elle est utilisée pour les chefs d’entreprise qui se retrouvent sur le carreau et qui sont donc comme des chômeurs mais... sans toucher le chômage ! Et, malheureusement, cette année, ils sont très nombreux. Au premier trimestre, plus de 31 000 chefs d’entreprise ont perdu leur emploi, avec une part d’entre eux sans ressource. La période est dure mais pas désespérée... Avec l’aide d’un cabinet d’avocats (Taquet), nous vous aidons à affronter les périodes un peu brûlantes. Ici, on cause RSI ! Autrement dit “Urssaf du gérant” car la dénomination RSI n’existe plus ! Nos conseillers juridiques vous expliquent comment réagir aux mises en demeure et autres contraintes. Rien n’est perdu ! Enfin, puisque c’est le métier qui compte, on termine avec la foi du Charbonnier, de Simon Charbonnier précisément, qui tape sur du cuivre et ça lui va bien. Ce portrait d’un dinandier d’art nous reconnecte à ce qui nous anime tous : la passion.

# BRAVO AUX ARTISANS

## QUI RESTENT À LA PAGE DE TOUTES CES RÈGLEMENTATIONS.

MAPRIMERÉNOV' : DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, ACCESSIBLE SOUS CONDITIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES PRÉCISES. RGE : LABEL REQUIS POUR L'ÉLIGIBILITÉ À CERTAINES AIDES, SOUMIS À DES AUDITS RÉGULIERS ET À UN RENOUVELLEMENT PÉRIODIQUE. RE2020 : RÈGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE EN VIGUEUR DEPUIS 2022, INTÉGRANT DES EXIGENCES DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, CARBONE ET CONFORT D'ÉTÉ. DPE : DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE OBLIGATOIRE POUR LES LOGEMENTS, UTILISÉ COMME RÉFÉRENCE DANS DE NOMBREUX PROJETS. AUDIT ÉNERGÉTIQUE : ÉVALUATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS CAS DE RÉNOVATION GLOBALE. REP BÂTIMENT : NOUVELLE FILIÈRE À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR, INTRODUISANT L'OBLIGATION DE TRIER ET TRACER LES DÉCHETS DE CHANTIER. FACTURES ÉLECTRONIQUES : OBLIGATION PROGRESSIVE DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE POUR LES ENTREPRISES, AVEC UN CALENDRIER D'ENTRÉE EN VIGUEUR ENTRE 2024 ET 2026. ACCESSIBILITÉ PMR : APPLICATION DES NORMES D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS CERTAINS TRAVAUX. NORMES INCENDIE ET PARASISMHIQUES : RÈGLEMENTATIONS TECHNIQUES APPLICABLES SELON LA NATURE ET LA LOCALISATION DES CHANTIERS. NORMES DTU : DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS DÉFINISSANT LES PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES, SERVANT DE RÉFÉRENCE POUR LA CONFORMITÉ ET LES GARANTIES. RESPECT DES RÈGLES DE L'ART : OBLIGATION GÉNÉRALE D'EXÉCUTER LES TRAVAUX SELON LES PRATIQUES RECONNUES DU BÂTIMENT, GARANTISSANT QUALITÉ ET SÉCURITÉ. TVA À TAUX RÉDUIT : RÉGIME FISCAL APPLICABLE SOUS CONDITIONS, NÉCESSITANT DES MENTIONS ET JUSTIFICATIFS SPÉCIFIQUES. ASSURANCE DÉCENNALE : COUVERTURE OBLIGATOIRE DES TRAVAUX DE GROS ŒUVRE, À JUSTIFIER POUR TOUT PROJET DE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION. RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE : OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RC PRO COUVRANT LES ACTIVITÉS DÉCLARÉES. DÉCLARATIONS PRÉALABLES ET AUTORISATIONS : SELON LA NATURE DES TRAVAUX, DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES PEUVENT ÊTRE REQUISÉES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS. FORMATIONS OBLIGATOIRES : CERTAINES INTERVENTIONS NÉCESSITENT DES HABILITATIONS SPÉCIFIQUES (AMIANTE, ÉLECTRICITÉ, SST, ETC.). OBLIGATIONS LIÉES À LA GESTION DU PERSONNEL : AFFICHAGES, REGISTRES, SÉCURITÉ, DÉCLARATIONS SOCIALES ET FORMATIONS DOIVENT ÊTRE ASSURÉS SUR CHAQUE CHANTIER. REGISTRE DES DÉCHETS : OBLIGATION DE TENIR UN REGISTRE DÉTAILLÉ DES TYPES DE DÉCHETS GÉNÉRÉS, DE LEUR DESTINATION ET DES JUSTIFICATIFS ASSOCIÉS. BRUIT ET NUISANCES DE CHANTIER : RESPECT DES HORAIRES RÉGLEMENTAIRES, DES NIVEAUX SONORES ADMISSIBLES ET DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX/LOCALES. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ : RESPECT DES PÉRIODES DE NIDIFICATION, CONSERVATION DES ESPÈCES PROTÉGÉES ET PRISE EN COMPTE DES ZONES CLASSÉES. RÈGLEMENTATION THERMIQUE DES EXTENSIONS : TOUTE EXTENSION DE BÂTIMENT EST SOUMISE À DES EXIGENCES MINIMALES DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE. AFFICHAGE OBLIGATOIRE SUR CHANTIER : PANNEAU MENTIONNANT LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES, LES COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE, ET LES ASSURANCES. RESPONSABILITÉ PÉNALE DU CHEF D'ENTREPRISE : EN CAS D'ACCIDENT OU DE NON-RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ OU ENVIRONNEMENTALES. (...)



CÉLÉBRONS LES ARTISANS

TROUVEZ LES RÉPONSES  
À VOS QUESTIONS



## TABLE RONDE

# Artisan et assureur, débat autour d'un couple compliqué

Voilà qu'un assureur, Solly Azar, a décidé de passer à table... Une table ronde pour s'adresser aux artisans... sur la foi d'une étude réalisée auprès de 200 d'entre eux. L'occasion d'en débattre avec CMA France (Chambre des Métiers) et d'autres assureurs (Doulassur).

Les défis de l'assurance des artisans, voilà le thème d'une table ronde organisée à l'initiative du courtier Solly Azar en présence de Fabienne Munoz, vice-présidente de CMA France – elle-même coiffeuse – et Mustapha Doula, de Doulassur, spécialisé dans l'assurance des artisans du bâtiment. L'occasion également pour Philippe Saby, directeur général de Solly Azar, de présenter une étude réalisée auprès de 200 artisans représentatifs auxquels on a demandé leur avis sur l'assurance dans leur métier. Pas de surprise : elle est souvent perçue comme une obligation légale (un exemple



avec l'accès aux chantiers) plutôt que comme un outil de protection indispensable. Cette perception conduit à une recherche du prix le plus bas, au détriment de la qualité des garanties, « ce qui peut avoir des conséquences désastreuses en cas de sinistre », juge Philippe Saby.

**Besoin de pédagogie**

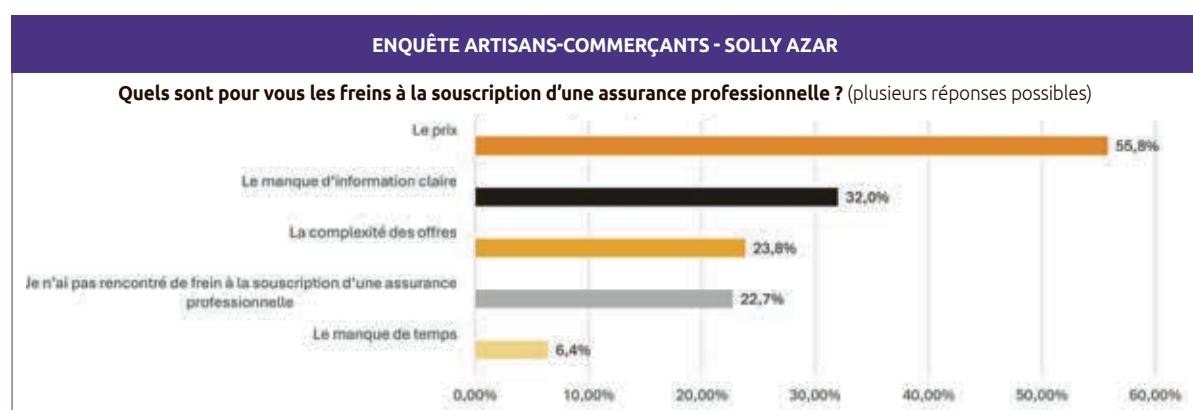
Les participants ont été d'accord pour critiquer la complexité des contrats et des conditions générales jugés « illisibles » entraînant incompréhension et sentiment d'injustice, d'ac-

cord également pour dire que les entrepreneurs ne sont pas assez formés pour être au fait de l'importance notamment de s'assurer. Fabienne Munoz a rappelé toutefois que les chambres des métiers proposent des parcours créateurs pour compenser ces lacunes. Pis, certains découvrent que des garanties sont obligatoires et utilisent l'IA pour produire de fausses décennales encourageant des risques formidables, les assureurs rappelant que désormais des outils de détection de PDF trafiqués ou de sources IA existaient. Une dé-

cennale sur laquelle le devoir de pédagogie auprès des artisans est primordial, ont expliqué tour à tour Mustapha Doula (Doulassur) et Siegfried Berquez, responsable du département risques pros chez Solly Azar. Et pour ceux qui ne trouvent pas d'assurance car considérés comme entreprise à risques, ils peuvent saisir le Bureau Central de Tarification (BCT) qui obligera un assureur à couvrir un risque obligatoire si personne d'autre ne le fait. C'est un peu l'avocat commis d'office !

**La catastrophe naturelle et sa franchise catastrophique**

Autre point soulevé par les débatteurs, le problème de la fameuse CatNat (catastrophes naturelles) : la loi impose en effet une franchise de 10 % qui l'emporte sur les conditions contractuelles pour bénéficier de la prise en charge en catastrophe naturelle, surprenant les artisans déjà durement touchés et qui s'étaient assurés avec une franchise à 3 % du coût du dommage. Et Fabienne Munoz d'expliquer toutefois que dans ces situations, les CMA sont capables elles aussi de lever des fonds de solidarité, un fonds mutualisé de calamités et de catastrophes naturelles, sans compter que des versements jusqu'à 1 500 € sont cumulables avec d'autres dispositifs d'aides et avec les prises en charge des assurances. •

**SUR LE CARREAU**

## Alerte rouge sur l'emploi des entrepreneurs

**Au premier semestre 2025, chaque semaine plus de 1 300 chefs d'entreprise se sont retrouvés sur la touche, dont beaucoup d'artisans.** Plus de 31 000 chefs d'entreprise ont ainsi perdu leur emploi au premier semestre 2025, selon l'association GSC et la société Altares, qui viennent de dévoiler les résultats de leur Observatoire de l'emp-

loi des entrepreneurs. Seule bonne nouvelle : la vitesse de la chute est moindre, avec + 4,3 % de pertes d'emploi contre + 18,4 % au premier semestre 2024. Quasiment les trois quarts de ces chutes de chefs d'entreprise concernent des patrons de TPE employant 1 à 3 salariés (72,1 %). Sur les 31 260 patrons touchés par une perte d'emploi sur les

six premiers mois de l'année, la moitié sont des commerçants ou des entrepreneurs de la construction et quasi 14 % des restaurateurs, hôteliers ou tenanciers de débit de boissons. Autre enseignement de cette étude : la moitié des chefs d'entreprise qui ont perdu leur emploi en ce début d'année sont entre 40 et 60 ans... avec un âge médian à 46 ans et 14,4 %



plus de 60 ans. Mais c'est bien cette dernière catégorie qui souffre le plus, avec une progression des "déviissages" des seniors de 20,9 % par rapport à l'an dernier. •

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement. Cet encart est élaboré par CITEO.

**Petit à petit,  
tout le monde  
fait son tri.**



**ON NE  
LÂCHE  
RIEN !**

**TRIONS SYSTÉMATIQUEMENT**

**TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT**



## Que faire face à une mise en demeure de l'Urssaf ?

Par François Taquet, avocat spécialiste en contentieux Urssaf et Nicolas Taquet, avocat

**Quel est le chef d'entreprise qui peut s'enorgueillir d'avoir jamais reçu de l'Urssaf une mise en demeure ? Autant le dire tout de go, les Urssaf ont la mise en demeure facile, la philosophie de ces organismes pouvant être résumée ainsi : d'abord on envoie une mise en demeure, ensuite on s'explique !**

### L'importance d'une mise en demeure

Est-ce à dire que devant un tel document, le cotisant est dépourvu de ses droits ? Certainement pas ! Certes, la mise en demeure n'est pas un acte de procédure ; selon la jurisprudence, elle n'est qu'*« une invitation impérative adressée au débiteur d'avoir à régulariser sa situation dans le délai imparti »* (Cass soc. 19 mars 1992). Mais, dans le même temps, elle doit être considérée comme une « décision de recouvrement » (Cass civ. 2<sup>e</sup>. 14 février 2019), ce qui impose, pour les organismes, un formalisme particulier.

Qui plus est, on rappellera que c'est à partir de la mise en demeure que vont naître les options du cotisant : intenter un contentieux devant la commission de recours amiable de l'organisme, solliciter une réduction des majorations de retard, demander des délais de paiement, ne rien faire... C'est aussi à partir de l'envoi de cette mise en demeure que seront calculées les prescriptions :

**• Prescription des cotisations :** trois ans à compter de la fin de l'année civile au titre de laquelle les cotisations sont dues ou, pour les travailleurs indépendants, à compter du 30 juin de l'année suivant l'année au titre de laquelle elles sont dues (Code de la sécurité sociale : art. L 244-3 et L 244-11

du Code de la sécurité sociale).

- **Prescription du recouvrement :** trois ans à compter de l'expiration du délai imparti par les mises en demeure pour régulariser la situation (art. L 244-8-1 et L 244-11 du Code de la sécurité sociale). Une rapide étude du document permettra de s'en faire une première idée. Un homme averti en vaut deux...

### Les questions à la réception d'une mise en demeure

Ces constatations étant posées, tout dirigeant qui reçoit une mise en demeure dans sa boîte aux lettres doit se poser six questions :

- **La mise en demeure a-t-elle été envoyée par LRAR ?** En effet, en l'absence d'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Urssaf ne pourra avoir la preuve de l'envoi du document. Toute contrainte postérieure fondée sur l'absence de règlement des sommes figurant sur la mise en demeure serait nulle. Il suffirait alors au cotisant de faire opposition à ladite contrainte devant le tribunal et d'invoquer l'argument.

### • La mise en demeure a-t-

elle été envoyée à la bonne adresse ?

S'agissant d'une personne morale (société, association...), la mise en demeure sera adressée au représentant légal et envoyée à l'adresse du siège social de l'entreprise. S'il s'agit d'une personne physique, le document sera adressé à son domicile.

- **La mise en demeure comporte-t-elle, outre la signature de son auteur, le nom, le prénom, la qualité de l'expéditeur du document ?**

Il s'agit ici d'une application de l'article L 212-1 du Code des relations du public avec l'administration (CRPA) suivant lequel « toute décision prise par une administration comporte la signature de son auteur ainsi que la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de celui-ci ». Suivant l'article L 100-3 du CRPA, on entend par Administration « les organismes de Sécurité sociale ».

- **Le contenu de la mise en demeure est-il satisfaisant ?**

Suivant l'article R 244-1 du Code de la sécurité sociale, la mise en demeure doit préciser la cause, la nature et le montant des sommes réclamées,

les majorations et pénalités qui s'y appliquent ainsi que la période à laquelle elles se rapportent. Au cotisant donc d'en vérifier le contenu !

### • Le délai imparti au cotisant pour régulariser sa situation est-il mentionné ?

Suivant l'article L 244-2 du Code de la sécurité sociale, toute action ou poursuite est obligatoirement précédée par une mise en demeure adressée par lettre recommandée à l'employeur « l'invitant à régulariser sa situation dans le mois ». Une mise en demeure délivrée par une Urssaf qui ne mentionne pas ce délai imparti au cotisant pour régulariser sa situation est donc nulle (Cass civ. 2<sup>e</sup>. 31 mai 2005 – 19 décembre 2019).

### • Le montant réclamé est-il correct et les chiffres correspondent-ils à la réalité ?

C'est en fonction de la réponse à ces points de vigilance que le cotisant pourra agir au besoin pour contester la validité de ce document devant la commission de recours amiable, puis au tribunal. Car ne rien faire ne constitue pas une solution ! ●



© AdobeStock



## MÊME PAS PEUR!

# Vous avez reçu une contrainte de l'Urssaf ? Pas de panique, on vous explique tout !

La plupart des entreprises ont déjà entendu parler de ce terme de "contrainte" dont usent et abusent les Urssaf. Mais de quoi s'agit-il précisément ? Et peut-on pratiquement s'y opposer ?

### ■ C'est quoi une contrainte ?

Suivant l'article R. 133-3 du Code de la sécurité sociale, si la mise en demeure reste sans effet au terme du délai d'un mois à compter de sa notification, le directeur de l'organisme peut décerner une contrainte. Il est donc clair que ce document nécessite une mise en demeure préalable.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Code de la sécurité sociale se montre peu bavard sur les mentions devant figurer dans l'acte. En l'absence d'indication spéciale, il appartenait à la Cour de cassation de fixer les mentions minimales que doit comporter le document. Ainsi, et à peine de nullité, le document doit préciser « la nature, le montant des cotisations réclamées et la période à laquelle elles se rapportent » (Cass. soc. 19 mars 1992).

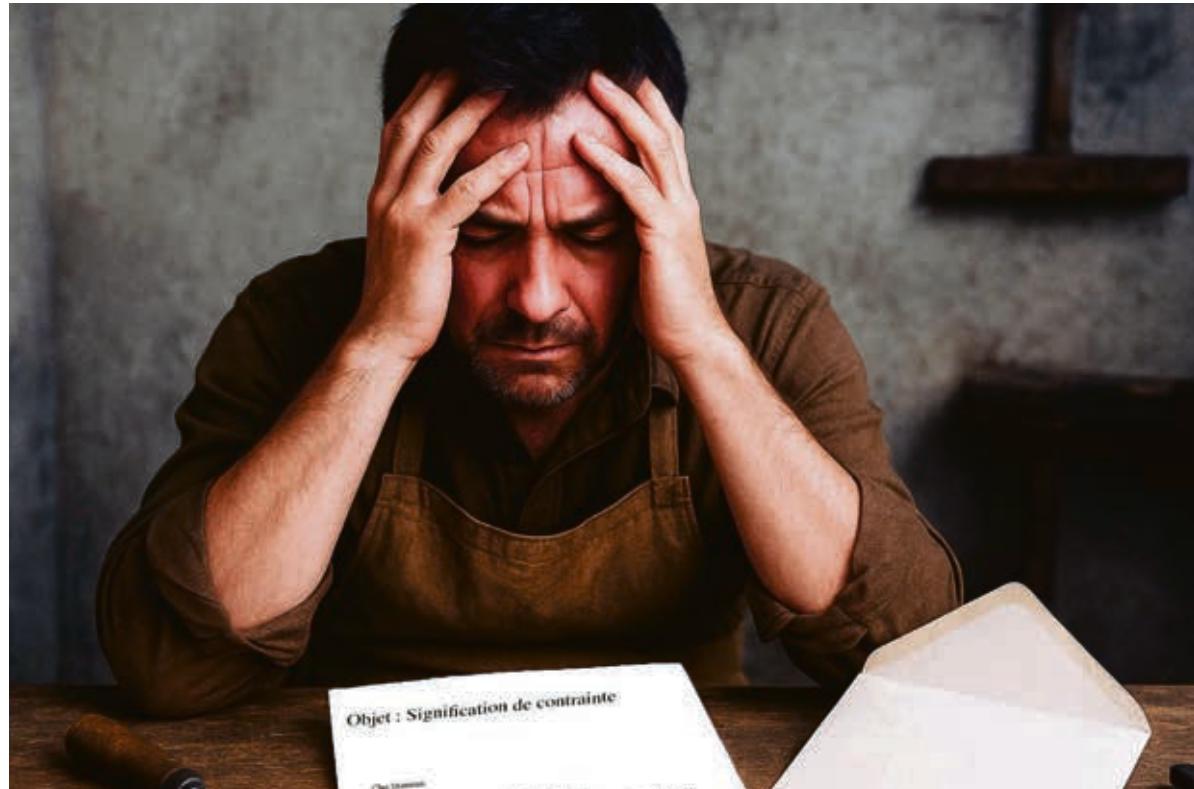
La lecture de la jurisprudence indique toutefois que le cotisant doit avoir une connaissance directe ou indirecte des sommes réclamées (Cass. civ. 2<sup>e</sup> du 11 octobre 2018).

Qui plus est, le document doit être signé par le directeur de l'organisme, sachant que ce dernier peut déléguer sa signature à un directeur adjoint, voire à un simple agent de l'organisme (Cass. civ. 2<sup>e</sup> du 12 juillet 1988).

### ■ Comment doit-elle être signifiée ?

La contrainte est signifiée au débiteur par acte de commissaire de justice [nouvelle appellation des huissiers de justice] ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette affirmation requiert deux précisions :

- En ce qui concerne le contenu de la signification, le docu-



ment « à peine de nullité » doit mentionner la référence de la contrainte et son montant, le délai dans lequel l'opposition doit être formée, l'adresse du tribunal compétent et les formes requises pour sa saisine. Et dès lors que la signification d'une contrainte ne mentionne pas le même montant que la contrainte, elle doit comporter un décompte justifiant de la différence (Cass. civ. 2<sup>e</sup> du 15 juin 2017).

- En outre, la prescription de l'action civile en recouvrement des cotisations ou des majorations de retard, intentée indépendamment ou après extinction de l'action publique, est de trois ans à compter de l'expiration du délai imparti par la mise en demeure (cinq ans en cas de constatation d'une infraction de travail illégal par procès-verbal (Code de la sécurité sociale, art. L. 244-11). Attention ! la contrainte comporte, à défaut d'opposition du débiteur devant le tribunal, dans les quinze jours de la signification, tous les effets d'un jugement. En d'autres termes, le silence du débiteur, pendant

le temps qui lui est laissé pour s'opposer à la contrainte, vaut jugement à son encontre. L'organisme créancier n'aura donc pas besoin de faire valider sa créance par un tribunal.

### ■ Comment puis-je m'opposer à une contrainte ?

Le débiteur peut former opposition par inscription au secrétariat du Pôle social du tribunal judiciaire dans le ressort duquel il est domicilié, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au secrétariat dudit tribunal dans les quinze jours à compter de la signification. L'opposition doit être motivée ; une copie de la contrainte contestée doit lui être jointe. Deux points importants sont à retenir : le court délai de quinze jours pour faire opposition et l'obligation d'une réelle motivation de l'opposition. Ainsi, ne sauraient être considérées comme "motivées" les oppositions ainsi libellées : « J'ai l'honneur de former opposition à une contrainte pour un montant en principal de X euros » (Paris - 13 octobre

2011). Toutefois, celui qui fait opposition à une contrainte n'a pas l'obligation, au moment du dépôt de son recours, de faire valoir l'ensemble des arguments qu'il entend développer, de sorte qu'un seul argument suffit à établir la motivation de l'opposition (Versailles, 14 novembre 2019). Un dernier point important : si le cotisant a oublié d'effectuer un recours devant la commission de recours amiable après la réception de la mise en demeure, rien n'est perdu puisqu'il garde la faculté de faire revivre le contentieux par l'intermédiaire de l'opposition à contrainte (Cass. civ. 2<sup>e</sup> du 22 septembre 2022).

Espérons que cet article aura contribué à démythifier la contrainte... et surtout insister sur le fait que des solutions d'opposition existent, à condition de respecter les délais et la forme !

François et Nicolas Taquet



À LA RENCONTRE DE...

# Simon Charbonnier, dinandier d'art



**Ils ne sont plus que quelques-uns en France, une quinzaine tout au plus. Les dinandiers, dont le travail consiste à battre le métal plutôt tendre (cuivre, étain, argent), un savoir-faire unique qui remonte au Moyen-Âge. Nous avons rencontré l'un d'entre eux, Simon Charbonnier, dinandier depuis plus de quatre décennies, passionné et heureux de transmettre un art qui menace de disparaître. Au menu : cruches en cuivre, baptistères et coupes pour jet de luxe !**

Tout est calme dans ce coin de campagne lot-et-garonnaise. Un bâtiment tout simple, noyé dans la brume. C'est là qu'est installé Simon Charbonnier, l'un des derniers dinandiers de France. Le silence règne encore dans son atelier – la journée ne fait que commencer – peuplé d'outils inconnus aux formes incongrues. On y trouve des bigornes, des "tas" (sur lesquels le dinandier fait reposer son métal pour le frapper), une forge, une enclume, un touret à polir et bien sûr des marteaux. Simon Charbonnier est le maître

des lieux. Regard amical derrière ses lunettes rondes et sourire aux lèvres, il raconte son métier. Ses joies – la création, le travail du beau – et ses difficultés – le peu de débouchés qu'il offre. Depuis le temps, il est habitué à la curiosité des visiteurs. C'est qu'on ne croise pas de dinandier tous les jours ! Le Moyen-Âge, qui vit prospérer la dinanderie, est loin. Il faut bien reprendre l'histoire depuis le début... Le dinandier est un "batteur de métal". Ne vous laissez pas abuser par ce qualificatif un peu rugueux : rien de rustre dans ce métier, dont l'essence même est le travail du cuivre, de l'étain et même de l'argent. Un mélange subtil et original de chaudronnerie, de sculpture et d'orfèvrerie. Toute création du dinandier part d'une feuille de métal, qui est découpée pour ensuite être travaillée avec un marteau. Des petits, des grands, en acier, en bois, il y en a partout et de toutes les tailles dans l'atelier du dinandier. Bien rangés, sur leur support, qui n'attendent que la main de l'artisan pour faire leur office.

La matière est modelée sous leurs coups répétés, chauffée pour reprendre de la souplesse. Peu à peu une forme apparaît. De cette plaque simple et nue, le dinandier crée des objets d'une incroyable complexité. Il joue avec les courbes, les rendus, le toucher, la patine. La finesse des finitions évoque le travail de l'orfèvre. « *La dinanderie est quelque chose de presque sensuel*, note Simon Charbonnier. *Il faut caresser le métal pour déceler la bosse à travailler, saisir le défaut à rectifier.* » Une intelligence de

la matière que donnent des années d'expérience.

## Un métier manuel et... artistique

Comment en vient-on à choisir un métier que tout le monde – ou presque – a oublié ? « *Par hasard* », répond-il. Alors âgé d'une vingtaine d'années, Simon Charbonnier habite en Corse et travaille dans la restauration pour vivre. Mais sa vocation n'est pas là. Un reportage diffusé à la télévision va changer sa vie : il découvre ce travail très spécifique et particulier



du métal que l'on appelle la dinanderie. C'est une révélation. « J'ai toujours su que je voulais faire un métier manuel et artistique en même temps. »

Les professionnels des métiers d'art qu'il rencontre alors lui conseillent d'entreprendre une formation de chaudronnier-tôlier via l'AFPA, à Limoges. « C'était pour me dégrossir en quelque sorte. J'y ai appris les bases du dessin, de la soudure, à mettre en forme des plaques de métal. » Simon se met à la recherche d'un artisan pour qu'il lui transmette son savoir-faire. Un véritable parcours du combattant qui ne décourage cependant pas le jeune homme. Il finit par en dénicher un, en Corrèze : Jean Boissarie – qui exerce encore aujourd'hui à presque 90 ans ! À force de persuasion il réussit à le convaincre de le prendre comme apprenti. « Il me trouvait trop vieux pour apprendre ce métier – j'avais 24 ans ! Mais c'est là que je voulais aller : j'ai vite vu que c'est avec lui que je pourrai apprendre les techniques du métier. » Pendant deux ans et demi, il y passe ses samedis et une partie de ses vacances.

#### Une bourse délivrée par la SEMA

Il finit par décrocher une bourse délivrée par la Société d'encouragement des métiers d'art (SEMA), lui permettant de travailler chez lui à plein temps pendant deux ans. Une fois sa formation terminée, il arrive dans le Lot-et-Garonne pour le travail. En parallèle d'un emploi de chaudronnier, il ouvre un petit atelier de dinanderie à Penne-d'Agenais. La faillite



de l'entreprise pour laquelle il travaillait lui donne l'occasion de se lancer à plein temps dans sa passion. Il enchaîne les salons pour se faire connaître, se met à la ferronnerie – alors très en vogue – pour remplir ses carnets de commandes. « Tout est une question de mode. La dinanderie ne l'était pas alors et le cuivre n'attirait pas les foules. » Pour contourner cet écueil, il se met à travailler l'étain que sa clientèle trouve plus moderne, même si sa préférence va au cuivre.

Avec le temps, la renommée arrive, la part de dinanderie augmente dans ses commandes et les créations artistiques se multiplient.

#### Des baptistères aux vasques pour jet de luxe !

Son travail est loin d'être monotone. Entre la réalisation d'un autel pour l'église de Clairac et la réparation de fonds de cuve servant à fabriquer des dragées, on peine à discerner

un point commun. C'est le travail du dinandier ! Son savoir-faire permet de répondre à de nombreuses sollicitations, qu'il faille réaliser un baptistère, répondre aux exigences d'un designer ou façonnier des vasques pour des avions de luxe. Il reproduit même à l'identique certaines pièces historiques pour le compte de musées. Le dinandier évolue ainsi entre l'ultra-moderne et l'ancien, en exerçant une profession d'une richesse extraordinaire. Mais c'est la création qui lui plaît le plus dans ce travail : « Imaginer une pièce, la dessiner et l'avoir ensuite entre ses mains procure une joie incroyable et une grande satisfaction. » Peut-être est-ce là que réside la clé de sa passion et de son désir de transmettre. Car même si l'heure de la retraite a sonné pour Simon Charbonnier, ses mains n'ont pas fini de dompter le métal et d'enseigner les subtilités de son métier à qui vient le solliciter. ●

#### Un peu d'histoire...



Le nom de cette profession porte la marque de son origine, car le mot de dinandier a été tiré du nom de la ville de Dinant. C'est là, dans la vallée de la Meuse et tout particulièrement dans l'enceinte de cette cité que s'est développé ce savoir-faire. Dinant la belge, était réputée pour le travail du cuivre dès le XI<sup>e</sup> siècle et regroupait de nombreux « batteurs de métal » ainsi qu'on les prénommaient alors. Le métal qui était travaillé à l'époque était essentiellement du cuivre et du laiton. Le dinandier fabriquait des objets utilitaires tels que des chaudrons, bassines et aiguilles, mais il savait déjà se faire artiste notamment lorsqu'il réalisait des commandes d'art sacré.

## En Bref

### Compagnon du Tour de France

Simon Charbonnier est dans le compagnonnage depuis plus de 40 ans. Il appartient à l'Union Compagnonnique du Tour de France. De 1978 à 1981, il a suivi, dans la Cayenne de Brive – la Maison des compagnons dans cette ville – des cours du soir de géométrie descriptive. Laboutissement de la formation des compagnons est la réalisation d'une œuvre unique témoignant de la maîtrise de son art et qui, si elle est acceptée, permet à son créateur d'être reçu compagnon.



Cette œuvre, c'est ce que l'on appelle souvent, chez les non-initiés, le chef-d'œuvre. Les compagnons comme Simon, par modestie, préfèrent parler de travail de réception. Mais quel travail ! Simon Charbonnier a choisi de façonné le buste d'une femme noire, qu'il a baptisée Joséphine et qui lui a valu d'être reçu compagnon en 1992. Un travail d'une finesse incroyable réalisé en cuivre.

### Savoir-faire à préserver

En 2022, La Poste le contacte pour savoir s'il accepterait que l'une de ses réalisations soit utilisée pour une série de timbres-poste consacrée aux métiers d'art. Il accepte.

Sa carafe à eau est sélectionnée pour symboliser le travail du dinandier.





Carte carburant pro

**Professionnels,  
faites le plein  
d'économies :  
pensez à la  
Carte carburant pro  
E.Leclerc**



Profitez toute l'année du carburant à prix E.Leclerc avec une offre à 2,90€ HT\* par mois et par carte, sans frais supplémentaires.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

\*Voir conditions sur le site [www.cartecarburant.leclerc](http://www.cartecarburant.leclerc)

Rendez-vous sur :

